

CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE****Mardi 12 décembre 2023 à 19h30****Salle du Conseil municipal**

**Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ
Maire de Ferney-Voltaire**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 6 décembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 6 décembre 2023.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, ALLIOD Christian, MITIS Catherine, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, CAMPAGNE Laurence, GRATTAROLY Stéphane, GUIDERDONI Jean-Louis, CLAVEL Matthieu, VINE-SPINELLI Rémi, BEN MBAREK Ahmed, PATRIARCA Jean-François, PHILIPPS Pierre-Marie, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, LACOMBE Dorian.

<u>Pouvoirs :</u> Mme Aurélie LEGER	à	M. Christian ALLIOD
Mme Chantal HARS	à	M. Pierre-Marie PHILIPPS
Mme Laurence MERIAUX	à	Mme Valérie MOUNY
Mme Nadia CARR-SARDI	à	Mme Stéphane GRATTAROLY
Mme Marie FLORES	à	M. Daniel RAPHOZ
Mme Corinne SABARA	à	M. Chun Jy LY
Mme Mylène MAILLOT	à	Mme Khadija UNAL
M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE	à	Mme Catherine MITIS
Mme Myriam MANNI	à	M. Jean-Loup KASTLER

Absent : M. CHARVE Jean-Druon

Secrétaire de séance : M. GRATTAROLY Stéphane

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07/11/2023.
3. Décision modificative n°2.
4. Adoption du budget primitif 2024.
5. Autorisations de programme et crédits de paiement.
6. Détermination des durées d'amortissements des biens acquis en investissement.
7. Dissolution du Sivom de l'Est Gessien.
8. Appel d'offres ouvert n°2023SC8 portant sur la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires municipaux (lot 1), à domicile et à la Résidence Autonome (lot 2).
9. Rétrocession, après préemption, du bail commercial sis 9 Grand' Rue 01210 Ferney-Voltaire.
10. Création d'une servitude de cour commune sur le domaine privé communal au chemin des Trois Noyers.
11. Désignation d'un référent déontologue.
12. Modification du tableau des emplois de la commune.
13. Désignation d'un coordonnateur et création d'emplois d'agents recenseurs.
14. Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou en remplacement d'agents sur poste permanent absents.
15. Questions diverses :
 - Décisions du maire prises en mois d'octobre 2023 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).

COMPTE RENDU DES DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs (Mme Aurélie LEGER à M. Christian ALLIOD, Mme Chantal HARS à M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Laurence MERIAUX à Mme Valérie MOUNY, Mme Nadia CARR-SARDI à Mme Stéphane GRATTAROLY, Mme Marie FLORES à M. Daniel RAPHOZ, Mme Corinne SABARA à M. Chun Jy LY, Mme Mylène MAILLOT à Mme Khadija UNAL, M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE à Mme Catherine MITIS et Mme Myriam MANNI à M. Jean-Loup KASTLER), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Stéphane GRATTAROLY est désigné pour remplir cette fonction par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU).

2. Décision modificative n° 2

Catherine MITIS informe de la nécessité de cette décision modificative afin d'ajuster des crédits concernant certains chapitres particuliers, et de répondre à la demande de la trésorerie.

Dans la section de fonctionnement, les crédits d'un montant de 21 000 € de frais liés au paiement du portage de l'EPF de l'Ain concernant l'immeuble du Boucher situé 8 rue de Meyrin, initialement prévus en 6618, doivent passer en 6226. En investissements, les crédits inscrits pour ce même portage, suivant les directives de la trésorerie, doivent être budgétés au chapitre 27. Les ajustements en fonction du décalage de vente des parcelles pour 2024 et notamment celle située 12 rue de Gex se voient, de plus, diminuer du budget 2023. Les dépenses d'investissement sont, de ce fait, également diminuées afin de conserver l'équilibre de la section.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE par 24 voix pour, 3 contre (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas) et 1 abstention (Christian LANDREAU) la décision modificative au budget primitif 2023.

3. Adoption du budget primitif 2024

Le Maire informe du départ du Directeur général des services le 17 janvier. Il le remercie pour son travail. Il rappelle la volonté de la Mairie de fournir un exercice plus clair avec un budget voté année par année. Il fait également part de sa gratitude à Catherine MITIS pour son travail conséquent concernant ce budget.

Catherine MITIS indique qu'avec un total de 26,2 millions d'euros, le budget 2024 est conséquent, bien qu'il représente une baisse de 11 % par rapport au budget primitif 2023. Le rapport transmis aux conseillers municipaux, avec les convocations, leur permet de prendre connaissance de l'ensemble des points du budget primitif. Catherine MITIS propose d'évoquer les points significatifs.

La section de fonctionnement avoisine les 19,5 millions d'euros. La répartition de la structure des recettes de fonctionnement reste très classique, avec un chapitre dominant, à savoir celui de la fiscalité et des recettes assimilées, et celui des dotations et participations avec, cette année encore, une bonne dynamique de la CFG pour un total de 4 620 000 €. Catherine MITIS souligne, une nouvelle fois, la volatilité de la CFG dans le temps.

En 2024, la Commune va également percevoir une soulte liée à la dissolution du SIVOM. Monsieur le Maire fournira plus de détails lors du vote de la dissolution.

Le total des recettes réelles est en hausse, et il en est de même pour les dépenses. Comme le graphique du rapport de présentation le montre, à la page 5, les dépenses sont naturellement dominées par les charges de personnel, représentant cette année plus de 58 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges sont à 10 070 000 €. Leur importante augmentation est due à l'intégration des agents du SIVOM ainsi qu'aux revalorisations escomptées en cours d'année.

Le coût des fluides, malgré les efforts de réduction de consommation, représente encore une part importante des dépenses à hauteur de 1,3 million d'euros. Elle précise néanmoins que grâce à la renégociation de SIEA liée aux tarifs du gaz, la Commune parviendra à stabiliser cette dépense.

Il est également à noter que pour les prestations de service, les dépenses augmenteront, avec l'intégration des prestations de repas dans les cantines scolaires.

Les autres charges de gestion courante affichent une nette baisse suite à l'arrêt de la contribution de la Ville au SIVOM.

Les dépenses liées à la péréquation et au fonds de garantie affichent une baisse de 140 000 €. Les restes à réaliser seront intégrés dans le budget supplémentaire. L'équilibre de la section d'investissement a lieu donc sans leur intégration à hauteur de 6,8 millions d'euros.

La reprise partielle de la charge de la dette du SIVOM figure dans les éléments propres à 2024. Les dépenses en termes d'équipements sont prévues à hauteur de 5,5 millions d'euros.

Le budget d'investissement de Ferney-Voltaire se veut réaliste. Le graphique à la page 11 du rapport présente les répartitions par politique sectorielle, avec le détail des principales opérations prévues. Dans les opérations majeures de l'année à venir, il est à noter :

- les travaux d'aménagement du chemin des Potiers pour 750 000 € ;
- la poursuite des travaux de liaison douce pour 720 000 € ;
- les travaux des espaces verts dans l'ensemble de la Commune pour 341 000 € ;
- la poursuite du déploiement de la vidéoprotection pour 200 000 € ;
- les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques dans plusieurs sites pour un montant de 300 000 €.

L'enveloppe associée au budget vert s'élève à un peu plus d'un million d'euros et comprend notamment :

- les opérations de voirie pour les liaisons douces d'un montant de 470 000 € ;
- l'installation des panneaux photovoltaïques ;
- la création de l'AP pour la modernisation de l'éclairage public avec une enveloppe annuelle de 300 000 €.

Le remboursement de la dette pour 2024 est budgété à 823 000 €. Cette augmentation provient de l'intégration de la dette du SIVOM.

Le budget 2024 est réaliste, et il est en adéquation avec les ressources financières et humaines de Ferney-Voltaire, avec des projets à construire au cours de l'année à venir.

Catherine MITIS remercie Guillaume VILLATTE, Jeffrey DIFF ainsi que l'ensemble des services pour le travail excellent mené dans l'élaboration de ce budget.

Le Maire mentionne qu'il s'agit d'un budget en temps réel. Le vote se passe généralement en mars et en avril, notamment au premier trimestre, avec une autorisation de 25 %. La présentation du budget à l'année civile est plus claire et transparente. Cela permet de gérer les services de la Mairie un peu différemment dans les engagements et autres.

L'inflation entre également en compte, tout comme l'évolution salariale. Dès le mois de janvier, l'augmentation du SMIC ayant eu un impact considérable vis-à-vis des finances de 2023 interviendra. Il en va de même pour la reprise du personnel du SIVOM, mais cette augmentation pourra être compensée par d'autres sujets.

Le Maire trouve le budget de Ferney-Voltaire tout à fait intéressant. Après calcul de ce qu'il est possible de réaliser, les dépenses de 2,5 millions d'euros concernent celles qui sont habituelles en termes d'investissements, comme les routes. La commune dépense, en moyenne, depuis 10 ans, 6 millions d'euros annuellement. Elle n'est pas en capacité d'aller au-delà. Il s'agit d'un des éléments de réflexion. Il serait possible, pour la Mairie, d'avoir un budget annonçant plus de projets, mais il manque de la visibilité.

Le budget présenté aujourd'hui est réel et tient compte des engagements de la majorité. Le Maire rappelle que durant ce mandat, la commune a dû gérer un certain nombre de conflits et de pandémies. La transition oblige aussi la Ville à repenser ses engagements, notamment la mise en place de panneaux photovoltaïques à deux ou trois endroits. En termes de réseau de chaleur, il faut réaliser 6 ou 7 km de tranchées en 2024, afin que le chauffage devienne efficient. La Mairie n'avait pas anticipé cet engagement de cette manière, en pensant que cela s'étalerait plus dans le temps.

Les budgets doivent donc être réactifs et opérationnels vis-à-vis d'un certain nombre de sujets. Les dépenses de fonctionnement restent importantes, en passant de 8,4 millions d'euros à 10 millions d'euros. Cela s'explique par les deux augmentations salariales en 2023. La prime de résidence de plus de 300 000 € entrera en compte en 2024. Des primes différentes arriveront également. Ce genre de surprises conduit la part d'autofinancement à disparaître très rapidement. L'autofinancement reste donc un vrai challenge, car sans cela, une Ville ne peut rien engager en termes de projets, donc ne peut pas faire d'emprunts.

Jean-Loup KASTLER remercie Catherine MITIS pour cette présentation. Son groupe déplore, une nouvelle fois, l'absence de réel budget vert qui puisse financer le nécessaire en matière de mobilité douce, de transition environnementale et de débitumisation des cours d'école afin de créer des îlots de fraîcheur pour les enfants de la commune. De son point de vue, les écoles de Ferney-Voltaire finiront par être surchargées, vu l'absence d'ambition de la Ville en matière d'investissement dans les infrastructures scolaires. Il a été constaté, dans le débat d'orientation budgétaire précédent, que la Mairie ne comptait pas réaliser de nouveaux investissements d'ici la fin du mandat.

Jean-Loup KASTLER qualifie donc ce budget de budget de démission par rapport à l'avenir de la commune. Il s'agit d'un budget amenant certains des adjoints du Maire à démissionner. Il ajoute que la démission de Pierre-Marie PHILIPPS est d'autant plus originale vu qu'il est lui-même en grande partie tributaire de l'état catastrophique dans lequel se trouve actuellement la Commune. Pierre-Marie PHILIPPS en est responsable plus que le Maire, étant donné son implication dans la majorité gessienne à l'origine du projet de centre commercial géant et de son effondrement, avec la très mauvaise gestion dont il a fait l'objet.

Jean-Loup KASTLER insiste sur la démission collective consistant à laisser la commune dans un état végétatif. La friche d'entrée de la Ville pèse lourdement. La commune avec la majorité se trouve en friche. Aucune sorte d'investissement n'est engagée dans la transition écologique ni dans les infrastructures nécessaires.

De son point de vue, les coûts de non-coopération n'apparaissent pas dans ce budget. Il s'agit, entre autres, des coûts liés :

- à la sortie de Ferney-Voltaire, avec perte et fracas, du SIVOM ;
- à l'absence d'ambition vis-à-vis de la coopération intercommunale ;
- aux démissions dans les services et à l'absence de continuité dans les projets.

Il faudra faire face à ces démissions de cascade, apparaissant dans le budget, au sein de l'équipe opportuniste de la majorité et dans les services au niveau de la direction, notamment celle de Guillaume VILLATTE, Directeur général des services, bientôt celle d'Emmanuel VIANES, Directeur du cabinet qui va être un scoop, et d'autres encore. Jean-Loup KASTLER déplore ce budget de démission pour une commune en démission.

Le Maire conteste les dires de Jean-Loup KASTLER, en précisant qu'aucune démission de personnel n'a eu lieu. Il s'agit de fins de contrat. Ces sujets sont distincts. Pour le Maire, Jean-Loup KASTLER ne voit que le côté négatif, car pour lui, le budget de la Ville se veut réaliste. Il n'existe pas d'argent magique à Ferney-Voltaire. Jean-Loup KASTLER lui attribue des compétences qu'il n'a pas, notamment vis-à-vis de certaines voiries ou de certains équipements. La Mairie compte d'ailleurs travailler sur ces équipements, en essayant de compenser, avec les citoyens, les difficultés de la SPL.

Le Maire pense avoir plus de compétences que Jean-Loup KASTLER au sujet du personnel. Il respecte ceux qui sont partis et ceux qui restent. Le Maire a toujours défendu le personnel. Il n'aime pas étaler ce sujet sur la place publique. Le conseil municipal n'est pas le lieu pour l'aborder. Certains trouvent même que ce genre d'actes est blessant. Les fins de contrat existent. Cela relève du choix personnel, mais aussi du choix politique. Chacun a son propre point de vue.

Quant au SIVOM, le Maire confirme que Ferney-Voltaire n'a pas perdu d'argent, car la commune va récupérer de l'investissement. Le budget vert existe aussi et la Mairie y travaille. Ferney-Voltaire fournit un effort particulier vis-à-vis de l'éclairage public. La commune mène également deux grands projets liés aux panneaux photovoltaïques. Elle étudie actuellement la structure du bâtiment de tennis et de celui du centre technique pour voir la faisabilité d'installation de ces panneaux. Des projets liés aux écoles ont également été lancés.

La majorité n'est pas à l'abandon. Le Maire n'est pas non plus un démissionnaire. Il reste pragmatique en voyant les projets point par point et étape par étape. Il exprime aussi sa fierté vis-à-vis de son

équipe, même si des différends peuvent avoir lieu. Le Maire et son équipe avancent ensemble et régleront progressivement leurs problèmes. Les Ferneysiens peuvent donc avoir confiance en la Mairie qui s'occupe d'un certain nombre de projets. Elle ne vit pas dans une excitation permanente.

Pierre-Marie PHILIPPS indique qu'il préfère rester calme, en parlant des personnes en fin de contrat et de celles démissionnaires. Il confirme donc que Carine MOUGIN a démissionné. Valérie SPAELGENS n'a pas renouvelé son contrat, vu que pendant un an, la Mairie n'a pas su lui proposer le contrat sur lequel elle s'était engagée. Ses compétences ont également été remises en question. Le vote de deux postes afin de remplacer une personne dans le volet des RH le démontre. Pierre-Marie PHILIPPS affirme avoir rarement vu le remplacement d'une personne incompétente par deux autres.

Les conditions pour renouveler leur contrat n'étaient pas réunies. Pierre-Marie PHILIPPS souhaite donc que cesse le fait de laisser croire que les personnes étaient usées. Cela se compliquera, autrement. La situation vécue par ses deux collaboratrices a conduit à sa démission.

Concernant le budget, il rappelle avoir envoyé deux *e-mails* à plusieurs mois de différence afin de poser des questions vis-à-vis de l'aide possible au Cinéma Voltaire. Lors de l'une des dernières réunions où Pierre-Marie PHILIPPS était à l'exécutif, le Maire lui avait émis la possibilité de réfléchir à cette aide. Il s'avère pourtant que le Cinéma Voltaire actuel va subir, dès le mois de mars ou le mois d'avril, la concurrence féroce du Cinéma de Gex qui bénéficiera de cinq employés municipaux et de toute la logistique interne de la Mairie de Gex concernant les suivis RH, financiers et juridiques.

Contrairement au Cinéma Voltaire, celui de Gex aura donc cinq personnes pour le pérenniser. Cela explique la raison de sa proposition par écrit d'activation du dispositif de la loi Sueur. Celui-ci permet à une Commune comme Ferney-Voltaire de subventionner un cinéma municipal qui fait moins de 7 500 entrées par semaine. Le nombre d'entrées par semaine de celui de Ferney-Voltaire avoisine les 1 650, en sachant qu'historiquement, cela montait à 2 700 pendant ses meilleures semaines. Ce dispositif permettrait au Cinéma Voltaire d'assumer toutes ses charges, pour qu'il survive à la difficulté actuelle.

Pierre-Marie PHILIPPS remercie Catherine MITIS pour la présentation de ce budget. Il n'empêche que comme à l'époque du PGA, le document en version PDF ne permet pas d'effectuer des recherches. Il a dû le convertir en MS Word. En sachant que Ferney-Voltaire aura un budget supplémentaire, étant donné le changement de la formule du budget, il demande la possibilité d'envisager une subvention par le biais de la loi Sueur pour le Cinéma Voltaire.

Le Maire souligne la nécessité d'engagement de David MARGUIN, étant donné les difficultés à trouver des solutions avec lui. Il entend la possibilité de recourir à la loi Sueur afin d'aider le Cinéma Voltaire. Il ne souhaite pas la mort de ce cinéma. Il a conscience également de la concurrence sérieuse que représentent les cinémas de Divonne-les-Bains et de Gex. Il est ouvert à la discussion avec David MARGUIN et avec tous ceux qui sont intéressés par cela, dans un projet où tout le monde signera. Il rappelle avoir procédé de la même manière pour le cinéma en plein air et pour d'autres projets.

Il reviendra au conseil municipal, souverain, de prendre la décision. Le Maire n'a pas un droit de veto à ce propos, mais émet seulement une réserve par rapport aux engagements d'un partenaire.

Pierre-Marie PHILIPPS rappelle la discussion en exécutif concernant l'aide à la mobilité TPG, mais indique que celle-ci ne figure pas dans le budget.

Le Maire répond qu'elle figure dans le chapitre 0011 du budget de fonctionnement, et qu'elle est de l'ordre de 5 000 €. La Municipalité a validé cela, et s'y tiendra donc. La Commune a procédé à une modification à la demande de la DGFIP à cause des procédures qu'a requises l'achat de la maison du Boucher.

Nicolas KRAUSZ constate le changement de la configuration du Conseil municipal. Il souhaite toutefois mettre les formes en évitant le tutoiement et l'appellation des personnes par leur prénom.

Nicolas KRAUSZ rappelle que la commission a engagé tout un travail lié au schéma de déplacement et de stationnement. Celui-ci devrait aboutir à des décisions opérationnelles, comme l'élargissement de trottoir et de voies cyclables qui manquent dans cette Ville. Cela n'apparaît pourtant pas dans le budget. Il demande donc si ce travail mené n'est finalement pas envisagé pour manque d'argent.

Il partage les préoccupations de Pierre-Marie PHILIPPS à propos du cinéma. Il s'agit d'un sujet également évoqué au précédent Conseil municipal. Le cabinet médical des Sablons fait toutefois l'objet d'une nouvelle préoccupation. Son groupe a été informé de la menace de départ de quatre médecins généralistes, parce que la Ville ne veut pas s'engager ou essayer de trouver des solutions avec eux. Les démarches de ces derniers ont conduit à une fin de non-recevoir de la part de la Mairie, alors que celle-ci est aussi touchée par la désertification médicale.

La majorité connaît sans doute mieux que son groupe ces dossiers, mais du point de vue de Nicolas KRAUSZ, il faudrait créer une autorisation de programme visant à sauver les quelques médecins restants à Ferney-Voltaire, en attendant la création de la clinique.

Le Maire souligne que les autorisations de programme pour les travaux de voirie figurent dans le budget.

Quant au sujet du cabinet médical, les médecins le louent à une SCI. Ce cabinet médical fonctionnait à l'époque grâce au nombre suffisant de médecins, mais tel n'est plus le cas maintenant. Ils ne sont plus que quatre, du fait des départs à la retraite. Cela les a conduits à racheter des parts de la SCI. Ils ont rencontré la Mairie à plusieurs reprises pour lui demander de racheter les murs. Le Maire s'est enquis de l'avis des Domaines, au vu de la valeur très importante de 600 000 €, voire de 700 000 €. Le but est de mettre le cabinet médical à la disposition des médecins à un prix moins cher. Le problème réside dans le fait que le rachat de ces murs ne garantit pas que les médecins restent à Ferney-Voltaire. Lors des discussions, certains n'avaient pas cette volonté. La Mairie risque donc de se retrouver avec un cabinet vide. Le Maire ne souhaite pas s'engager dans ce sens.

Les journaux évoquent l'ouverture d'un centre d'urgence privé. Le Maire a fait de son mieux pour qu'il vienne à Ferney-Voltaire, mais les responsables ont préféré acheter une partie d'une clinique d'ophtalmologie au pays de Gex. La zone aura donc deux médecins urgentistes.

Le centre de soins de Ferney-Voltaire a vu l'arrivée d'un médecin cette année. Le Maire peut fournir les efforts nécessaires pour les médecins, mais en respectant l'argent public.

Par rapport au dossier des Sablons, Pierre-Marie PHILIPPS pense que la SCI pourrait réviser le loyer, étant donné que les locaux sont amortis. Celle-ci est la propriété aussi bien de ces médecins en activité que de ceux à la retraite.

Le Maire rejoint le fait que cette situation est difficile tant pour les médecins que pour la Ville. Il n'empêche que de par les éléments en sa possession, le rachat de ces locaux n'apporte aucun intérêt

à la Mairie pour l'instant. Il existe d'autres locaux en vente à Ferney-Voltaire. Le taux d'endettement reste relativement modeste. Le Maire ne souhaite acheter qu'en ayant l'assurance d'une pérennité dans l'exercice de la médecine à Ferney-Voltaire.

Jean-Loup KASTLER note une autre démission dans le domaine médical. Il évoque le sujet des démissions dans les services, et le fait d'éviter d'exposer les agents. Certains ont démissionné à cause de leur insatisfaction vis-à-vis de la gestion des services. De son point de vue, le fait que l'opposition en parle en Conseil municipal ne dérange aucunement les agents, vu le problème de gestion dans les services et le problème par rapport à des anticipations très négatives de la part de ces agents quant à l'avenir de la Commune. Il en va de même pour la mauvaise gestion de la SPL qui va engendrer des problèmes à Ferney-Voltaire, notamment la non-construction d'infrastructures et la pression sur le budget municipal.

Jean-Loup KASTLER reprend les propos du Maire stipulant que les démissions n'ont pas de sens politique et ne disent rien de l'état de la Commune. Guillaume VILLATTE lui avait précisé qu'avant d'être à Ferney-Voltaire, il gérait la commune de Levallois-Perret. Celle-ci avait acquis du foncier lui permettant d'avoir des moyens financiers pour pouvoir développer des infrastructures. Depuis l'arrivée de Guillaume VILLATTE dans la Ville, tous pensaient que le projet de la SPL permettrait de bâtir des infrastructures sur la base de la fumeuse construction d'un centre commercial géant. Ce projet s'effondre d'un seul coup. Cela s'apparente, pour Guillaume VILLATTE, à la disparition du projet dans lequel il aurait pu s'inscrire. Sa démission peut donc se comprendre, vu qu'il ne souhaite peut-être pas être associé à un naufrage. Jean-Loup KASTLER lui souhaite donc une bonne continuation.

Le Maire souligne que Guillaume VILLATTE s'occupait des finances à Levallois-Perret et non du personnel. Cette Ville et celle de Ferney-Voltaire sont différentes, avec des moyens différents, tout comme les maires. Le Maire maintient également le fait qu'il respecte les décisions des agents.

Khadija UNAL trouve intéressant le débat, mais elle tient à souligner que Guillaume VILLATTE a géré les finances de la Ville depuis trois ans. Au bout de trois ans, une personne peut avoir envie de changer de carrière. Guillaume VILLATTE est, en plus, jeune, dynamique et talentueux.

Khadija UNAL estime que la gestion financière est rigoureuse grâce aux services qu'elle remercie. Elle note un faible endettement de la Ville. La politique tarifaire des services reste stable. La Mairie n'a pas augmenté les coûts de la cantine ou des prestations offertes aux habitants de Ferney-Voltaire.

Concernant le SIVOM, il est bien indiqué que Ferney-Voltaire recevra une soulte. Le calcul entre ce que coûtait le SIVOM et ce que la Ville va retrouver en autonomie financière permet de parler d'opération blanche d'ici la fin du mandat.

Khadija UNAL tient à féliciter personnellement Monsieur le Maire d'avoir réussi à acheter un certain nombre de biens fonciers. La maîtrise foncière donne une certaine indépendance d'action. Cela est constaté de par le fait que la SPL est propriétaire du foncier sur une partie ferneysienne importante. Avoir le pouvoir signifie avoir la propriété.

Les charges du personnel ont légèrement augmenté, à cause de l'arrivée du personnel supplémentaire venant du SIVOM et de l'effort d'augmentation des salaires des fonctionnaires de Ferney-Voltaire. Khadija UNAL salue ce mouvement, car pour avoir des personnes compétentes, il faut les payer.

L'autofinancement va permettre de négocier, auprès des banques, des prêts qui peuvent être intéressants dans le cadre d'un certain nombre de projets discutés en commission.



Christian LANDREAU trouve regrettable d'apprendre, à brûle-pourpoint en cours de discussion, de surcroît, dans le cadre d'une séance du Conseil municipal mensuel, la démission d'un adjoint. Pour lui, il aurait été préférable de déplorer, d'entrée de jeu, son départ ou sa démission plutôt que d'expliquer qu'il part à cause de son insatisfaction.

L'essentiel se rapporte désormais à la manière de gérer cette démission dans les mois à venir, au vu des fêtes de fin d'année et des mois de janvier et de février. Les adjoints ne sont pas nombreux à Ferney-Voltaire, surtout au sein de l'équipe municipale. Avoir cinq listes signifie qu'un Ferneysien sur 10 qui vote se trouve sur une liste du Conseil municipal. Cela n'est pas normal.

Christian LANDREAU évoque le budget correspondant à un acte fondateur de politique et d'intention de la majorité pendant l'année en cours. Il fait remarquer le malaise qui règne à l'heure actuelle, tout en arrondissant les angles, au niveau du personnel municipal, et les difficultés dans certaines relations entre les agents et certains élus. Les missions des élus consistent à servir le peuple de la Commune et à améliorer le quotidien des Ferneysiens. Tout s'effiloche pourtant à Ferney-Voltaire ces derniers temps, alors qu'à peine la moitié de la mandature a été franchie. Certains habitants lui ont fait part de la médiocrité de la Fête à Voltaire, du marché de Noël et des illuminations.

La grande idée qui a germé depuis 2012 concernant le bus à haut niveau de service devient la plus grande sottise qui existe à Ferney-Voltaire. Le bus F fêtait cette année ses 75 ans de fonctionnement. Le nombre d'arrêts à Ferney-Voltaire passe de sept à deux. Le bus ne s'arrête plus, mais va un peu plus vite. La Mairie a saigné la Ville pour rien. Il évoque la détérioration de trois ronds-points qui coûtaient 1,7 million d'euros chacun en moins de 10 ans. Il déplore le fait de dépenser de l'argent excessivement sans même savoir clairement où va la majorité.

Ce budget est bien en soi, car il est possible de faire dire ce que l'on veut aux chiffres, surtout quand la majorité doit le faire passer. Christian LANDREAU souhaite avoir une réponse à donner aux habitants qui l'interpellent pour connaître les projets que la Mairie porte pour l'année à venir et pour la fin de cette mandature. Tous voient que la situation s'effiloche et que les agents partent les uns après les autres.

Christian LANDREAU annonce qu'il ne participera pas au vote. Il ne peut accepter le fait que, depuis l'élection, des élus n'ont jamais assisté au Conseil municipal. Ceux qui y assistent ne viennent que quand ils ont le temps. Les élus ont pour but de servir les habitants, mais ils ne servent à rien ; ils se servent.

Le Maire rappelle, y compris à l'ensemble des agents de Ferney-Voltaire, les droits et obligations des fonctionnaires, notamment la neutralité et le droit de réserve. Ceux-ci n'ont donc pas à gémir ni à pleurer sur leur travail, du moment que cela ne touche pas à la sécurité, etc.

La Ville est particulière par rapport à celles du pays de Gex, du fait d'avoir une piscine ouverte toute l'année, une médiathèque et un conservatoire. Cela relève de choix.

Christian LANDREAU précise que ces choix ont été pris par les mandatures précédentes.

Le Maire souligne qu'il porte ces choix et qu'il en assume les conséquences, vu que cela crée du fonctionnement. Concernant le social, des avancées ont eu lieu. Cela sort de la politique de la Ville, mais les problèmes sociaux restent, pour autant, les mêmes.

Le Maire fait remarquer que Christian LANDREAU agit comme la BFM, en vociférant, car les trains n'arrivent pas à l'heure. Le Maire voit le côté positif de cette Ville, car des projets s'opèrent plutôt bien. Le parc de Vireloup va arriver, même si cela a mis du temps, vu la nécessité d'achat de fonciers.

La majorité envisage de recommencer un travail vis-à-vis de la mobilité douce. Elle compte profiter du passage du réseau de chaleur pour modifier un certain nombre d'aménagements dans la Ville, notamment au niveau du stationnement ainsi que de la sécurité pour les piétons et les cyclistes. Tous ces projets figurent dans le budget.

Le Maire rappelle l'annonce de Monsieur LAIGNEL, durant le Congrès des maires, de l'abaissement des moyens des collectivités. La DGF baisse tout le temps. La fiscalité dynamique a disparu. Il faut donc fonctionner avec certainement moins, mais avec une Ville qui a des besoins. Ferney-Voltaire étant la seule, dans le territoire gessien, à fournir tous ces services. La piscine accuse 1 million d'euros de déficit. Tel est le cas partout, mais aucune commune du pays de Gex ne l'assume. La majorité est donc loin de ne rien entreprendre, comme le laisse entendre l'opposition.

Au lieu de pleurer et de gémir sans arrêt, il faut plutôt régler le problème des poubelles, que le Maire considère d'accident industriel. Ce problème engendre de la saleté dans la Ville. Celle-ci essaie de trouver des solutions avec l'Agglomération. Cela a fait l'objet de discussions le matin même du Conseil municipal. Une visite globale de la Ville aura lieu ce jeudi soir, avec un travail de mesures.

Le Maire entend les problèmes de sécurité relevés par les habitants. La Mairie met en place des mesures avec la police et la gendarmerie.

Pendant le premier mandat, l'équipe du Maire était qualifiée de bric et de broc. Il souligne que Christian LANDREAU ne représentait rien dans sa liste de 2020. Celui-ci n'aurait jamais siégé au Conseil municipal sans l'intervention de Monsieur MEYLAN.

Le Maire appelle au respect du vote qui a mis sa liste en tête. À la fin du mandat, si la majorité se représente, les Ferneyiens prendront leur choix quant à leur satisfaction ou non du travail réalisé. Il souhaite donc que s'arrête l'accablement envers les élus. Ils font leur travail. Ils ne sont pas tous des tricheurs ou des bandits. La Ville n'a pas non plus le même budget que celle de Levallois-Perret.

Le bus à haut niveau de service sert le pays de Gex et le territoire. Le travail des lignes 60 et 61 qui vont arriver suit son cours. La ligne F reste en place. La veille au soir, la majorité a porté une réflexion vis-à-vis d'une OAP. Il en sera de même pour l'aménagement de l'OAP lundi prochain, pour voir ce qui peut être mis en place.

La majorité mène donc des projets, mais les mandats ne peuvent pas tout réaliser. Le Maire demande le respect pour ses collègues, comme il en a envers eux.

Rémi VINE-SPINELLI annonce son abstention pour ce vote, avec les mêmes raisons que l'année dernière. Il ne note aucun changement vis-à-vis de la méthode.

La discussion autour de Levallois-Perret le gêne, car de son point de vue, il est facile d'accabler une Ville. En s'étant informé, Rémi VINE-SPINELLI trouve intéressant le budget par habitant de Levallois-Perret, à savoir 35 % plus élevé que celui de Ferney-Voltaire. Cela s'explique par le prix du foncier qui est 80 % plus élevé par rapport à celui de Ferney-Voltaire. La dette n'a rien à voir dans tout cela.

Le Maire souligne la particularité de Levallois-Perret, avec des aménagements que tous rêveraient d'avoir.

Rémi VINE-SPINELLI souhaite éviter de dire que Levallois-Perret correspond à la panacée, car cette Ville a aussi ses propres contraintes. Il ne s'aligne pas au fait que Ferney-Voltaire soit une commune pauvre. Elle est loin de l'être, en comparaison avec le territoire d'origine de Rémi VINE-SPINELLI.

En sachant qu'il existe des investissements routiniers liés, par exemple, aux voiries, Rémi VINE-SPINELLI souhaite avoir une idée de la part d'investissement dédiée à la voiture, aux piétons, aux mobilités douces et au bus. Ce calcul lui semble envisageable du fait de la connaissance de l'usure de la route qui échoit aux bus ou encore aux piétons. L'investissement en pistes cyclables lui satisfait, mais cela donne l'impression que le fait de dépenser énormément pour les voitures de façon systématique devient normal. Personne n'y fait plus attention.

Khadija UNAL souligne que ce calcul requiert la prise en compte du nombre de voitures hors Ferney-Voltaire qui transitent par la Ville. Cela use également la route.

Rémi VINE-SPINELLI souhaite connaître la proportion de dépenses par mode de transport, et non par habitant.

Khadija UNAL répond que la Ville a un fort taux de transit, étant la plus proche de Genève. Cela rentre en compte.

Rémi VINE-SPINELLI précise que des vélos et des piétons traversent aussi la Ville. Cela n'a donc rien à voir.

Pierre-Marie PHILIPPS pense qu'il faut pondérer le nombre d'usagers par mode de transport. Cela complique donc encore plus le calcul demandé.

En écho aux propos de Christian LANDREAU concernant la discrétion de sa démission, Pierre-Marie PHILIPPS l'explique par la non-réception de Monsieur le Maire de la lettre du Sous-préfet avant l'établissement de l'ordre du jour.

Le Maire le confirme, il n'a reçu la démission que le 30 novembre.

Jean-Loup KASTLER rebondit à la remarque de Rémi VINE-SPINELLI qui s'efforce toujours de faire preuve d'un minimum d'honnêteté intellectuelle, même si celui-ci fait partie de la majorité. Jean-Loup KASTLER s'aligne au fait que l'éloge de Monsieur le Maire pour Levallois-Perret comparé à Ferney-Voltaire dépasse le Conseil municipal. Il rappelle que celle-ci a été gérée par Patrick BALKANI.

Le Maire précise que Jean-Loup KASTLER en a parlé le premier.

Quant au calcul des revenus par rapport au pays de Gex, Ferney-Voltaire s'est dégradée, car elle a le nombre le plus élevé de logements sociaux. En termes de pouvoir d'achat par habitant, la Ville doit se trouver à l'avant-dernière au niveau du pays de Gex. Le Maire conseille donc de mesurer les propos s'y rapportant. Ferney-Voltaire essaie de tenir le taux de 25 % réglementaire en matière de logements sociaux, en restant au-dessus, ce qui n'est pas rien pour une Commune. La plupart des villes du pays de Gex ne l'ont pas atteint. Elles se verront bientôt dans l'obligation de se rattraper durement. Cela impacte le potentiel fiscal par habitant de Ferney-Voltaire. Ce potentiel fiscal, assez significatif pour la Ville, affiche une baisse.

Christian LANDREAU maintient sa non-participation au vote, même en sachant que l'article 49-3 s'applique également au sein du Conseil municipal, grâce à la majorité qui vote les yeux fermés. Il souhaite cependant rassurer les Ferneysiens, en leur informant des projets que la majorité porte à Ferney-Voltaire durant l'année qui s'annonce et jusqu'à la fin de la mandature.

Le Maire souligne avoir déjà répondu à ce sujet.

Christian LANDREAU précise que celui-ci n'a pas donné de projets concrets avec ce budget afin d'améliorer la qualité de vie des Ferneysiens.

Le Maire renvoie Christian LANDREAU à l'investissement et aux autorisations de programme qui figurent dans le budget et qui déterminent celui-ci.

Jean-Loup KASTLER conseille à Christian LANDREAU de regarder le débat d'orientation budgétaire et la projection pluriannuelle de la dette qui démontrent très clairement que la Commune a décidé de ne plus programmer de nouvel investissement d'ici la fin du mandat. Jean-Loup KASTLER qualifie ce budget de démission.

Nicolas KRAUSZ relève la dégradation de la qualité de vie à Ferney-Voltaire. La Mairie la ressent sans doute, vu qu'elle connaît bien la population et la Ville. Des travaux sont menés partout, mais ils restent mal coordonnés. Les difficultés de circulation s'aggravent. Les poubelles s'amoncellent un peu partout. Nicolas KRAUSZ entend que Ferney-Voltaire n'a pas d'argent magique, mais la contribution financière genevoise existe quand même. Aucune autre commune en France n'en bénéficie, sans reparler de cette commune des Hauts-de-Seine. Des moyens existent. Les Ferneysiens et les Ferneysiennes attendent peut-être un budget leur permettant de se sentir bien et mieux dans leur Ville après toutes ces années de dégradation. Ce sentiment est partagé.

Le Maire ne partage pas cette vision. Sans être parfaite, la Mairie essaie d'avancer, en accueillant de nouveaux arrivants et en mettant en place des structures. L'utilisation de la compensation financière genevoise demande la fermeture de structures. La Commune possède des piscines, un conservatoire, une médiathèque et trois groupes scolaires, dont un autre encore en reprise. Du côté du SIVOM, l'école Jean de la Fontaine nécessite des travaux. Quant aux obligations relevant du décret tertiaire, la Mairie n'arrête pas de réfléchir à l'isolation des bâtiments. Tout un système a été mis en place vis-à-vis du travail lié au handicap. Ces travaux ne sont, certes, pas visibles, mais la Municipalité en opère. Ils portent leurs fruits.

L'image ferneysienne peut décevoir certains conseillers municipaux, mais les Ferneysiens et les autres personnes qui connaissent la Ville perçoivent tout de même ces changements. Le Maire est conscient des problèmes à Ferney-Voltaire. Il les a d'ailleurs cités. L'entrée de la Ville depuis Gex a complètement été rénovée ; d'autres entrées feront l'objet de travaux. Les conseillers municipaux n'aiment pas l'image de cette Ville qui se reconstruit et où la mobilité est prise en compte. Le BHNS va arriver, même si quelques défauts apparaissent. Un tramway est également lancé, et cela représente un vrai changement pour cette Ville. Cette image ne plaît peut-être pas.

Concernant la gestion des déchets, la Mairie essaie de mettre en place toutes les structures possibles. Le Maire a parlé d'accident industriel dans le choix qui a été pris par l'Agglomération en 2012.

Christian LANDREAU ne pense pas que la faute vienne de l'Agglomération. Le Maire ne se défile pas, la faute est commune.

Dorian LACOMBE se réjouit de ces échanges productifs. Dans un souci d'efficacité, il propose cependant la convocation d'une commission générale, réunissant les élus. Les sujets peuvent y être débattus à fond, avec tout ce qu'il faut savoir et comprendre. Cela permettra d'avancer les décisions en Conseil municipal. L'ordre du jour prend du retard.

Le Maire répond que comme les autres communes, Ferney-Voltaire a des commissions. Il faut d'abord que des personnes y siègent pour pouvoir travailler. Une fois l'avis rendu, la commission le remonte et il passe devant le Conseil municipal qui reste souverain. Des structures sont déjà dédiées à ces réflexions.

Dorian LACOMBE pense qu'une commission générale, à laquelle tout le monde est invité à venir, permettra de rentrer dans le vif du sujet et de suite, ainsi, voter en Conseil municipal.

Nicolas KRAUSZ s'y aligne. Les commissions générales existent dans les collectivités. Elles permettent de dépassionner certains débats. Ces commissions générales se tiennent sans la présence de caméra et de public, donnant l'occasion de travailler plus efficacement que juste pour le *show*.

Khadija UNAL souligne que la dégradation de Ferney-Voltaire est indéniable, ne serait-ce qu'au niveau des poubelles. Chacun voit ces poubelles de ses yeux, et ce, à n'importe quelle heure. Il est néanmoins vrai que les services passent leur temps dans le ramassage des poubelles. Le tonnage représentait, assez récemment, 1 100 m³. Cela ne signifie pas que les Ferneysiens sont devenus plus sales, mais le système mis en place et décidé à l'Agglomération il y a un certain nombre d'années de cela, voté par les représentants de l'Agglomération, est une erreur. Il ne fonctionne pas. Tout le monde en fait le constat.

Il n'empêche que Ferney-Voltaire n'est pas la seule commune membre de l'Agglomération. La manière dont les poubelles sont gérées dans une petite ville de montagne diffère de celle dans une commune comme Ferney-Voltaire. Il n'existe pas un modèle général. Toute la difficulté vient de ce modèle général où il faut sortir afin d'avoir un modèle efficace pour Ferney-Voltaire. Cela permettra aux Ferneysiens de retrouver une ville propre.

Khadija UNAL indique que Christian ALLIOD, Chun-Jy LY et Monsieur le Maire passent leur temps à défendre ce dossier afin qu'il évolue. Elle espère que cette évolution sera plus rapide.

Le Maire souligne que la Ville de Ferney-Voltaire est celle qui est la plus efficiente en termes d'interventions vis-à-vis des ramassages. Les analyses effectuées l'attestent. Ce premier prix ne réjouit pas Le Maire, mais cela montre que les services s'attellent à leur tâche. Le système visant à faire voisiner des conteneurs et des bacs dans la même rue s'apparente à une hérésie. Ce problème ne concerne que les poubelles, il en est autrement des encombrants.

L'Agglomération a demandé aux communes de réfléchir à des modèles différents. Ferney-Voltaire étant une commune d'envergure, une fois apparus, les problèmes sont multipliés par 10. La Mairie essaie d'entamer ce travail.

Jean-Loup KASTLER rebondit par rapport à la proposition dangereuse consistant à faire disparaître les débats d'une assemblée élue pour les cacher dans des commissions. Une proposition pareille ne peut être soumise en république. Jean-Loup KASTLER a, pour sa part, mené des combats, sous la précédente mandature, pour une retransmission publique du Conseil municipal. Le Maire s'y est, par ailleurs, d'abord opposé, avant d'apposer des caméras dans la salle du Conseil. La vidéo permet de

débattre et d'exposer les opinions vis-à-vis du budget. Vouloir faire disparaître les débats d'un Conseil municipal témoigne d'une culture politique apeurante.

Christian LANDREAU salue l'intelligence de Khadija UNAL en soulignant que ce système a été voté quelques années auparavant. La signature fréquente de permis de construire augmente le nombre d'habitants, générant forcément plus de déchets. Les bacs ne suffisent pas. Il fallait s'y attendre. À chaque signature, il aurait fallu augmenter leur nombre. Le problème vient du manque de réflexion.

Pierre-Marie PHILIPPS explique, à l'attention de Jean-Loup KASTLER, que les commissions générales permettent de travailler de manière très sereine. Elles n'empêchent pas, celui qui veut s'exprimer, de porter des débats au Conseil municipal, étant donné que les commissions générales n'arrivent pas toujours à des consensus. Il s'agit, de son point de vue, d'un bon outil pour travailler vis-à-vis des sujets de fond, sans être obligé d'aborder les sujets du quotidien des commissions municipales. Il sera, par exemple, possible de recevoir plus souvent en Conseil municipal Vincent SCATTOLIN, au lieu d'une fois par an, dans le cadre des grandes commissions thématiques liées à l'urbanisme ou à la SPL. Cela n'impacte en rien la démocratie.

En l'absence de questions, le Maire passe au vote.

Christian LANDREAU sort de la salle. Il sera donc considéré comme absent.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Comptes Publics réunie le 4 décembre 2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE par 23 voix pour, 3 voix contre (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas) et 1 abstention (VINNE-SPINELLI Rémi) le budget primitif de l'exercice 2024 par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Les montants du budget sont arrêtés comme suit dans les deux sections :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 397 855,00€	19 397 855,00€
Investissement	6 810 354,00€	6 810 354,00€
Total	26 208 209,00€	26 208 209,00€

- PRECISE par 23 voix pour, 3 voix contre (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas) et 1 abstention (VINNE-SPINELLI Rémi) que le budget de l'exercice 2024 a été établi et voté par nature.

4. Autorisations de programme et crédits de paiement

Christian LANDREAU sort de la salle. Il sera donc considéré comme absent.

Catherine MITIS rapporte que dans la continuité des budgets précédents, les opérations pluriannuelles d'investissement font l'objet d'une autorisation de programme. Il est proposé de renouveler trois autorisations de programme assorties de crédits de paiement, sous réserve de leur réajustement et de la création d'une autorisation supplémentaire.

Il s'agit de :

- l'autorisation de programme n° 1 : aménagement du secteur de Veudagne pour un montant total de 1 million d'euros ;
- l'autorisation de programme n° 2 : développement du parc de vidéoprotection pour un montant total de 650 000 € ;
- l'autorisation de programme n° 3 : développement des circulations douces et des liaisons transfrontalières pour un montant total de 2 740 000 € ;
- l'autorisation de programme n° 4 : modernisation de l'éclairage public pour un montant total de 800 000 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de créer l'autorisation de programme « modernisation de l'éclairage public » et de lui affecter les crédits correspondants et de voter les modifications des autorisations de programme détaillées dans la note de synthèse.

Le Maire souligne que cette délibération présente les investissements liés à ces autorisations de programme, répondant ainsi aux questions de certains conseillers municipaux.

Nicolas KRAUSZ se souvient d'avoir voté ce genre de délibérations les années passées. Un doute subsiste cependant, après la réunion à laquelle il a assisté la veille au soir, vis-à-vis de l'OAP de Veudagne. Le projet est fascinant de par son ambition, son ampleur et également son utilité pour la Commune. La première autorisation de programme vise à acheter les dernières parcelles qui restent dans ce projet. Deux sujets interpellent cependant Nicolas KRAUSZ. Dans cette OAP figure également la parcelle dite La Fin. La réunion de la veille a permis, pour la première fois, d'avoir une vision de ce que la majorité prévoit pour cette parcelle, c'est-à-dire la construction d'un établissement hospitalier, probablement une clinique, ainsi que d'autres constructions. Ainsi, 450 logements vont venir toucher l'actuel Garden Park maintenant en saturation à différents niveaux d'infrastructures. Il suffit de passer à côté pour s'en rendre compte.

La conception de cette OAP effraye Nicolas KRAUSZ, présentant une partie tout à fait légitime, pouvant en plus être bien réalisée dans le respect des nombreuses normes environnementales et d'une certaine forme d'esthétique, mais au prix de la bétonisation de la dernière parcelle. De nouvelles constructions et de nouvelles installations sont prévues, alors qu'une fois les projets de Très-La-Grange et de Paimbœuf livrés, ce secteur sera complètement saturé. Des voitures arriveront avec ces constructions, et le décompte en commission permet déjà d'en voir le nombre. S'engager dans ces projets est irresponsable.

La Mairie a la volonté de construire des équipements. Cela reste compréhensible. Il serait cependant opportun de les repenser autrement, par exemple, de les mettre au niveau du terrain vide à l'entrée de Ville, et dont la SPL ignore encore la destination. Elle les donnera peut-être au plus offrant, afin d'en tirer bénéfice. Ces menaces pèsent sur cette zone. Lorsque les gens entrent à Ferney-Voltaire, ils ne voient pas seulement les poubelles, mais surtout le terrain vague.

Nicolas KRAUSZ pense qu'il est temps de se mettre en pause. Il comprend néanmoins la logique d'acquérir des terrains afin de les aménager selon le désir de la Mairie.



Nicolas KRAUSZ s'abstiendra donc vis-à-vis de cette délibération. Il s'aligne avec la programmation liée aux mobilités et à l'éclairage. La vidéoprotection coûte cher et il ignore si le bilan en est positif, même si les chiffres relatifs à la délinquance prouvent le contraire. L'OAP de Veudagne suscite, pour sa part, les doutes et les réflexions qu'il a partagées.

Le Maire les comprend. L'achat de fonciers dans ces secteurs demande du temps, pouvant aller même parfois à des années. Le jeudi qui vient, le Maire se rendra à l'assemblée de l'association Poterie Riposte. Une réunion est programmée en janvier avec la population, afin de leur apporter des réponses et de réfléchir à ces aménagements. Il est temps d'écouter la vision de la population dans l'aménagement de l'entrée de Ferney-Voltaire.

Il faut rappeler les travaux nécessaires au niveau de la douane, dont la mise en œuvre reste inquiétante. Il n'est pas nécessaire de construire des autoroutes, vu le tunnel avec une voie. Il informe de la réduction des voies du côté du CERN à Saint-Genis-Pouilly par la Suisse, à cause des problèmes de *tramway*. Saint-Genis-Pouilly verra donc une accumulation de véhicules au niveau de la partie française. La Mairie compte éviter que cela ne se produise à Ferney-Voltaire, au risque d'engendrer un bouchon permanent.

La Commune, de par ces programmes, va dans le bon sens. Ces réflexions n'ont pas été avancées cinq ans auparavant. Il se félicite de la négociation des tarifs liés à l'énergie au bon moment. Celui de la piscine, à 250 000 €, aurait pu sinon monter à 800 000 €. Il va falloir réfléchir globalement et peut-être différemment.

Concernant Veudagne, où Nicolas KRAUSZ regrette la partie « équipement sportif », le Maire la pense pourtant nécessaire. Un rapport montrait qu'il manquait huit stades et quelques gymnases au niveau du SIVOM. La Municipalité n'en a pourtant construit que deux à ce jour. Toutes les communes sont en déficit vis-à-vis des aménagements et des choix pris depuis longtemps ; et Ferney-Voltaire vient en premier. Elle se retrouve dans un phénomène de rattrapage, auquel s'ajoute la forte démographie. Le nombre de permis de construire signés depuis trois ans n'est pas si important que cela. Garden Park présente des difficultés. La construction de l'établissement de santé requiert des logements sociaux, au nombre de 400, et – avec l'État – adaptés. Au niveau du Cité scolaire international, les loyers doivent correspondre aux logements, au risque de n'avoir aucun habitant.

Au-delà de Veudagne et de La Fin, il faut regarder tout le reste de la Ville. La Mairie vient de procéder au rachat des derniers terrains au niveau de la douane de Mategnin afin de faire passer la mobilité douce. De ce côté, Ferney-Voltaire maîtrise le foncier et les projets, car toute la mobilité y est intégrée. Cela signifie qu'en 2024, avec les collègues suisses, le service aura travaillé jusqu'à la borne frontière pour le passage du vélo, mais également celui des bus futurs. Cela représente un vrai travail d'anticipation. Le travail préalable de négociation avec la partie suisse n'est pas si facile pour arriver à un projet tenant la route.

Jean-Loup KASTLER fait remarquer que la méthode systématique de la Mairie s'apparente à ce que dit une école de psychologie : « La meilleure manière de rendre quelqu'un complètement fou est de ne lui proposer que des situations dans lesquelles, pour obtenir une satisfaction, il faut que dans le même temps, il accepte une grande souffrance ». Pour avoir un *tramway*, le Conseil municipal doit accepter un centre commercial géant ; pour avoir une clinique privée, il doit accepter le bétonnage du dernier corridor écologique et pour le cas présent, afin d'avoir la mobilité douce, il faut qu'il accepte le programme complètement absurde du Maire au niveau de Veudagne.

La Mairie n'offre qu'un choix mettant les conseillers municipaux devant la situation de n'être satisfaits qu'en souffrant de par ses projets ineptes. Il aurait été opportun de distinguer les autorisations de programme, pour pouvoir les voter séparément. La majorité choisit pourtant de faire avaler à l'opposition ce qu'elle ne veut pas, en même temps que ce qu'elle pourrait vouloir ; conférant ainsi à la Mairie le pouvoir de dénoncer, éventuellement dans la presse, le fait que l'opposition ne voudrait ni du tramway, ni de la mobilité douce, ni de la clinique. L'Agence régionale de santé a, d'ailleurs, expliqué que celle-ci était absolument inadaptée au territoire, vu qu'en étant une clinique privée, elle n'aboutirait qu'aux besoins d'une clientèle suisse venant se soigner en France. Cette méthode désole Jean-Loup KASTLER.

Le Maire refuse de répondre à cette intervention.

Monsieur Christian LANDREAU sort de la salle. Il sera donc considéré comme absent.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Compte Publics réunie le 4 décembre 2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- CREE par 24 voix pour et 3 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas) l'autorisation de programme "Modernisation de l'éclairage public". Il ajuste par 24 voix pour et 3 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas) les crédits de paiement et les autorisations de programme tels que présentées :

Autorisation de programme n°1 : Aménagement du secteur de Veudagne

Montant AP	Consommé 2021	Consommé 2022	Consommé 2023	CP 2024	CP 2025
1 000 000,00 €	1 962,00 €	280 762,70 €	1 935,79 €	50 000,00 €	665 339,51 €

Autorisation de programme n°2 : Développement du parc de vidéo protection

Montant AP	Consommé 2021	Consommé 2022	Consommé 2023	CP 2024	CP 2025
650 000 €	0.00 €	17 856,00 €	147 060,17 €	200 000,00 €	285 083,83 €

Autorisation de programme n°3 : Le développement des circulations douces et des liaisons transfrontalières

Montant AP	Consommé 2021	Consommé 2022	Consommé 2023	CP 2024	CP 2025
2 740 000,00 €	13 182,00 €	585 100,21 €	1 241 804,86 €	472 000,00 €	427 912,93 €

Autorisation de programme n°4 : Modernisation de l'éclairage public

Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
800 000 ,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €

5. Détermination des durées d'amortissements des biens acquis en investissement

Christian LANDREAU sort de la salle. Il sera donc considéré comme absent.

Catherine MITIS rapporte que la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Pour mémoire, les durées d'amortissement ont été votées lors du Conseil municipal du 4 octobre 2022. Les durées proposées ressemblent à celles du vote précédent. L'instruction M57 prévoit le calcul au *pro rata temporis* pour chaque catégorie d'immobilisation. Il est proposé au Conseil d'appliquer, pour d'éventuelles acquisitions à venir relevant de catégorie ne figurant pas dans le tableau présenté dans la note de synthèse, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M57.

Le Maire ajoute qu'il s'agit d'une délibération habituelle.

Monsieur Christian LANDREAU sort de la salle. Il sera donc considéré comme absent.

Considérant l'avis favorable de la commission finances et compte public réunie le 4 décembre 2023. Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- DÉCIDE par 24 voix pour et 3 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration et KRAUSZ Nicolas) de déterminer les durées et le seuil d'amortissement des biens acquis en investissement comme suit :

Article	Type de biens	Durées d’amortissement	
		Anciennes dé- libérations	Proposées
Immobilisations incorporelles			
202	Frais relatifs aux documents d’urbanismes visés à l’article L.121-7 du code de l’urbanisme	2 ans	2 ans
2031	Frais d’études et frais d’insertion non suivis de réalisation	2 ans	2 ans
204...1	Subventions d’équipements versées pour le financement de biens mobiliers, matériels ou études	5 ans	5 ans
204...2	Subventions d’équipement versées pour le financement de bâtiments et d’installations	30 ans	30 ans



204...3	Subventions d'équipement versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêts national	40 ans	40 ans
2051	Logiciels	2 ans	2 ans
	Création site internet	3 ans	3 ans
	Brevets	3 ans	3 ans
	Licences	Durée licence (1 an si non précisé)	Durée licence (1 an si non précisé)
Immobilisations corporelles			
2121	Plantations	20 ans	20 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	15 ans
2132	Immeubles productifs de revenus	20 ans	20 ans
2135	Installations et appareils de chauffage	20 ans	20 ans
	Appareil de levage-ascenseurs	30 ans	30 ans
	Aménagement complet de cuisine	15 ans	15 ans
	Gros équipements sportifs	15 ans	15 ans
2138	Autres constructions	15 ans	15 ans

2152	Installations de voirie	30 ans	30 ans
2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	15 ans	15 ans
21828	Voitures	8 ans	8 ans
	Camions et véhicules industriels	8 ans	8 ans
21831 / 21838	Matériel informatique	3 ans	3 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	5 ans
21841 / 21848	Matériels de bureau et mobiliers	15 ans	15 ans
2188	Matériels classiques	8 ans	8 ans
	Remplacement d'un élément de cuisine	10 ans	10 ans
	Equipement basic d'un équipement sportif	10 ans	10 ans
	Coffre-fort	30 ans	30 ans

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer, pour éventuelles acquisitions à venir relevant de catégorie ne figurant pas dans le tableau ci-dessous, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M57.

- **FIXE** par 24 voix pour et 3 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration et KRAUSZ Nicolas) le principe de l'amortissement sur un an pour tout bien ou lot de biens homogènes dont la valeur est inférieure ou égale à 500 € TTC.

6. Dissolution du SIVOM de l'Est gessien

Christian LANDREAU sort de la salle. Il sera donc considéré comme absent.

Le Maire rappelle que ce SIVOM a été créé en 1967 et regroupait les villes de Ferney-Voltaire, de Prévessin-Moëns et d'Ornex. Moëns s'y est rattachée suite à la fusion entre Prévessin et Moëns. La situation en 1967 ne ressemblait pas à celle actuelle. Des discussions ont eu lieu avec les exécutifs des communes, menant à l'aboutissement de travaux. La Commune s'est fait accompagner pour arriver à cette dissolution qui devrait prendre forme le 1^{er} janvier 2024.

Il explique la nécessité de cette convention, pour acter l'ensemble des modalités de la dissolution. Tous les documents figurent en annexe. Elle prévoit la reprise de toutes les activités du SIVOM exercées au 31 décembre 2023. Elle liste la totalité des transferts d'équipement. Le principe adopté est que chaque équipement reste dans sa commune. Les équipements sont donc territorialisés, à l'exception du groupe scolaire Jean de la Fontaine où plus de 80 % des élèves étaient Ferneysiens, et ce, depuis longtemps.

Il faut également rappeler que le SIVOM fonctionnait comme un buffet à la carte. Certaines communes n'ont pas, à l'époque, contribué à la construction de la gendarmerie, contrairement à d'autres, ce qui donnait un grand mélange.

Il faut aussi acter la reprise des équipements pour avoir des équilibres, en prenant en compte les contributions de chaque commune. Cela équivaut à trouver une solution des clés de répartition. Cette solution va être intégrée à cette convention.

En vertu de cette convention, la Ville de Ferney-Voltaire reprendra les équipements afférents, en particulier le Cossec, ainsi que l'ensemble du groupe scolaire Jean de la Fontaine, y compris l'ancienne cuisine centrale. Les deux villas sises à côté de l'école Jean de la Fontaine seront reprises par la mairie de Prévessin-Moëns. Ferney-Voltaire gardera également les archives du SIVOM, car aucune autre commune n'en voulait. Les bureaux administratifs du SIVOM étant propriétés de la Ville de Ferney-Voltaire, le bail emphytéotique s'arrêtera également. Elle reprendra aussi l'ensemble du personnel, incluant celui de l'école intercommunale et du Cossec. Les autres personnels administratifs ont été repris par Ornex et Prévessin. Les reprises de personnel ont été effectuées en amont, évitant ainsi de saturer la convention.

Un long et fastidieux travail de contribution a été mené, en recherchant dans toutes les archives du SIVOM. Cela a permis de définir l'actif comptable, en termes de règles de financement et de compétence, montrant par exemple que :

- Ferney-Voltaire avait financé, à l'époque, presque 80 % de l'ancienne gendarmerie ;
- la construction du collège de Prévessin a été financée en grande partie par Ferney-Voltaire, avant la reprise du Département ;

- le SIVOM a financé la construction du collège de Ferney-Voltaire.

En réponse à certaines questions, Ferney-Voltaire a un encours de dette provenant du SIVOM à hauteur de 2,7 millions d'euros, au 1^{er} janvier 2024. Ces anciens emprunts vont rapidement disparaître, vu que la Ville en a déjà liquidé 80 %.

Au 1^{er} janvier 2024, avec l'arrêté du Préfet, la dissolution aura lieu, mais le SIVOM fonctionnera encore pendant quelques mois. Il reste des factures à payer. La Préfecture prendra un second arrêté pour tout notifier. Toute cette démarche a été entreprise avec les services fiscaux, les services du Département et l'État.

Ornex et Prévessin ont voté cette convention de dissolution. Il ne reste plus que Ferney-Voltaire. Une réunion avec le SIVOM se tiendra le lendemain, si la convention reçoit un vote favorable, pour valider la dissolution.

Après les simulations effectuées, Ornex devrait verser à Ferney-Voltaire à peu près 1 million d'euros à 1,2 million d'euros pour la gendarmerie. Un équilibre se présente du côté de Prévessin.

Christian LANDREAU s'enquiert du devenir de la gendarmerie par rapport aux quatre communes.

Le Maire précise que seules trois communes du SIVOM ont financé sa construction. La Mairie a touché une part dans la vente de l'ancienne gendarmerie, étant donné qu'elle y a investi 80 %. Cette somme a permis la construction de la nouvelle gendarmerie. Dans le cadre de cette dissolution, ses murs reviennent à la Commune d'Ornex. Elle prendra en charge le total. Elle doit cependant compenser, d'où la soulte. Il s'agit d'une opération presque blanche, parce que cette Commune va toucher, mensuellement, un loyer conséquent de la gendarmerie, venant équilibrer les dépenses. Tel est le modèle d'avant la dissolution. Bon an, mal an, l'argent obtenu dans la vente des terrains de l'ancienne gendarmerie a été remis dans la construction de la nouvelle.

Le SIVOM a également construit la caserne des pompiers à Prévessin, cette mairie en récupère les murs, sous une soulte, même si Ferney-Voltaire y a contribué en grande partie. La Commune va, à côté, récupérer l'intégralité du Cossec. La construction du gymnase de Prévessin a également fait l'objet d'accords.

Jean-Loup KASTLER trouve la méthode de cette dissolution du SIVOM dérangeante. Le SIVOM représente le symbole d'une gouvernance défailante de la conurbation, qui reste le bassin de vie commune, malgré tout, entre Prévessin-Moëns, Ornex et Ferney-Voltaire. Cette dissolution est un acte lourd de conséquences et une croisée des chemins pour la Commune. Ce choix a été pris à un moment où chacun croyait peut-être à un avenir radieux de la Commune, construit, en grande partie, sur la base d'un projet inepte de centre commercial censé permettre de financer les infrastructures de Ferney-Voltaire.

Jean-Loup KASTLER pense nécessaire de mettre un frein aux projets actuels. La Commune, via la SPL, s'est engagée dans un partenariat public/privé avec Altarea Cogedim, alors qu'elle finira par payer elle-même, faute de promoteur qui a fini par désertir les lieux, vu l'anachronisme du projet. Le fait est que chaque maire de chacune des communes agit comme un petit roitelet ne pensant qu'à son petit périmètre. Cela transparaît assez bien au regard des mobilités douces ou des mobilités piétonnes qui s'arrêtent souvent à la frontière des communes. Il aurait été mieux, à l'occasion de la réflexion vis-à-vis de l'avenir du SIVOM, qu'au lieu de réfléchir au petit roitelet, les maires de ces communes donnent

la parole aux habitants de leur conurbation et les convoquent afin d'organiser un *referendum* d'initiatives locales à portée consultative, en leur proposant véritablement les trois voies possibles :

- le maintien du SIVOM – qui ne semble pas avoir été une bonne solution ;
- le retour à un repli sur soi et à un budget de démission – ce que Le Maire incarne à ce jour ;
- une fusion de communes qui aurait permis non seulement de reprendre le contrôle vis-à-vis de la Communauté d'agglomération, mais aussi d'éviter le bétonnage et l'accumulation non viable de logements dans le territoire de la Commune, d'autant plus qu'aucune construction d'infrastructures nécessaires ne s'ensuivra.

Une telle convention ne peut être votée. Elle reflète l'incarnation de l'absence de démocratie dans le territoire ferneysien. La démocratie, en définitive, correspond au régime dans lequel ceux qui vont subir les conséquences prennent les décisions.

Le Maire trouve ce débat redondant. Pour sa part, il était, pour la Ville de Ferney-Voltaire, favorable à la fusion, tout comme Jean-François OBEZ. Une autre commune n'avait pas souhaité rentrer dans cette logique. Jean-Loup KASTLER peut faire ce qu'il veut de ce constat, ces communes n'avaient jamais eu la volonté d'avancer.

Contrairement à Jean-Loup KASTLER qui parle de démission, le Maire a toujours un budget de raison. Les strates rentrent également en compte dans la dissolution du SIVOM. En France, personne ne se retrouve avec le nombre de strates entre la commune, l'agglomération, le département, la région et l'État. En tant que bonapartiste, le Maire aimerait bien que les régions aient plus de pouvoirs et de moyens pour être en lien avec le territoire. Il n'en est rien actuellement, Paris reprend le dessus vis-à-vis d'un certain nombre de décisions, y compris dans les lois. La crainte est que le statut de maire soit réduit à maire de cérémonie.

Voter cette convention n'empêchera pas les bonnes relations ni l'établissement d'autres projets entre Ferney-Voltaire et les collègues d'Ornex et de Prévessin-Moëns. Les clubs de sport dans le pays de Gex sont gessiens et non prévessinois ni ornésiens ni ferneysiens. Il faut y remédier. Comme pour la gendarmerie, des communes bénéficient du travail des gendarmes, sans contribuer au financement des structures. Cela reste compliqué. Il n'est pas normal que Ferney-Voltaire paie des gymnases pour les équipements scolaires. La compensation financière franco-genevoise paie une partie des installations qui devrait normalement revenir au Département. Cela relève d'un autre sujet.

N'ayant pas une culture politique indinoise égale à celle du Maire, Nicolas KRAUSZ note que les strates qu'il vient de citer appartiennent toutes au même banc politique et à la même famille. Elles se doivent donc de se parler et de s'entraider. Il se trouve pourtant que seules les disputes, les mécontentes et les compétitions règnent au niveau de l'Agglomération. L'État encourage quand même la fusion de communes ; celle de Prévessin et de Moëns a fusionné, cela relève d'un miracle dans ce paysage. Ces communes du même ticket départemental n'arrivent pas à s'entendre et préfèrent donc liquider un instrument de coopération, même s'il ne doit pas être considéré comme un instrument bureaucratique.

S'il est possible de concevoir le SIVOM comme un pas vers la fusion, il faudra aller dans ce sens. Ses communes membres le considèrent cependant comme un obstacle à une forme d'isolement. Elles se sont isolées et n'échangent plus. Les pistes cyclables s'arrêtent au panneau d'entrée. L'Agglomération est incapable de mettre en accord toutes les parties. Tel est le constat. Il faut un choc de gouvernance.

Nicolas KRAUSZ relève l'absence totale de dimension démocratique et citoyenne. Chaque commune gère les choses à sa manière. Il demande si la dissolution du SIVOM était inscrite dans le programme de la majorité. Il souhaite savoir si le Maire serait en capacité de se présenter devant les Ferneysiens pour leur faire part de cette décision qu'il a prise, en sortant du SIVOM et en mettant un terme à cet instrument de coopération qui pouvait éventuellement, si tout le monde y mettait du sien, conduire à une fusion de communes.

Le Maire confirme avoir regretté ce manque de coopération au moment des échanges avec les autres communes vis-à-vis de la piscine, de la médiathèque et du conservatoire. La Mairie a pour autant essayé d'avancer. Il revient à la logique du guichet où tout le monde se servait et qu'il revenait, à la fin, à Ferney-Voltaire de payer. La commune de Prévessin va actuellement dépasser la barre des 9 000 habitants, la rendant importante ; celle d'Ornex approche les 5 000 habitants.

Il faudrait mener une réflexion globale si la volonté est d'aller vers une fusion, car aucune volonté politique n'est allée dans ce sens, si ce n'est du cas par cas.

Du point de vue du Maire, il est possible d'avancer vis-à-vis de différents sujets. Il ne jette néanmoins la pierre à personne, et il indique que rien n'est perdu dans l'avenir.

En réponse à Nicolas KRAUSZ, Pierre-Marie PHILIPPS confirme que la parole a effectivement récemment été laissée aux citoyens vis-à-vis de la fusion à Versonnex, à Sauverny et à Grilly.

Il rappelle que dans le mandat 2008-2014, la Région, le Département et les trois communes du SIVOM étaient tous à gauche, sans avoir pourtant réussi. Le bord politique n'entre donc pas en compte. Il suffit que l'un d'entre eux ne s'accorde pas pour que cela se délie.

Pierre-Marie PHILIPPS rappelle que de 2008 à 2015, la CFG (compensation financière genevoise) était ventilée dans tout le Département. La droite a décidé, en 2016, de recentrer dans le secteur historique de la CFG.

Pierre-Marie PHILIPPS s'aligne avec Nicolas KRAUSZ concernant les pistes cyclables. L'Agglomération travaille néanmoins désormais un schéma directeur cyclable pour le pays de Gex. Il sera normalement adopté en avril. Ce grand projet permettra sans doute d'éviter d'avoir une piste cyclable arrivant de chaque côté des communes. Certaines communes dans le pays de Gex, en dehors de leur propre petit bourg, n'arrivent pas à relier leur commune avec d'autres à cause des longues distances. Pierre-Marie PHILIPPS espère que ce schéma directeur cyclable incitera le pays de Gex Agglomération à boucher les trous.

Pierre-Marie PHILIPPS rappelle que Jean-Loup KASTLER avait dénoncé la participation de la Ville de Ferney-Voltaire à la construction du gymnase de Prévessin. Il s'enquiert des propriétés du SIVOM décrites dans les slides 14, 15 et 19.

Le Maire répond que de vieux terrains du SIVOM ont été découverts.

Khadija UNAL rappelle le rôle institutionnel des SIVOM, dont la création visait la gestion d'un certain nombre de dossiers. Le SIVOM a géré, pendant très longtemps, le dossier de l'eau et de l'assainissement, il n'était pas des moindres. Ces deux très grandes compétences ont cependant été transférées aux agglomérations. Ces transferts ont mécaniquement, à travers la France, diminué le nombre de SIVOM.



Dans le millefeuille institutionnel, il est possible d'être conservateur en laissant le SIVOM tel quel et ne rien toucher. L'enjeu sera, à ce moment-là, d'avoir une vision territoriale des choses au niveau d'une agglomération, puisque les compétences sont celles de l'Agglomération. Cela demande cependant une volonté. Les communes doivent se mettre d'accord. Cela prendra du temps, vu le nombre de communes membres de l'Agglomération, avec chacune sa propre situation locale.

Khadija UNAL pense que le *referendum* local peut être intéressant si cela concerne des compétences strictement communales. Le Conseil municipal décide, d'ailleurs, de la tenue des *referendums*. Dans la vie institutionnelle française, le vote blanc a également son importance. Une réflexion peut aussi être menée vis-à-vis de l'élection par *referendum* direct des élus de l'Agglomération, afin d'avoir des équipes compétentes, ayant une vraie vision de l'Agglomération.

Le SIVOM Est gessien n'a plus que les compétences liées au sport et à l'école Jean de la Fontaine ; un certain nombre de ses compétences sont parties à l'Agglomération. Ces dissolutions arrivent lorsque les communes ne veulent pas travailler ensemble ou souhaitent travailler de concert, mais différemment, peut-être juste par des partenariats, coût sur coût.

Jean-Loup KASTLER constate que cette majorité est professionnelle de la pétition de principe. Elle était favorable à la fusion des communes, en n'ayant rien entrepris dans la mise en place de débat avec les citoyens. Aucune réunion publique n'a eu lieu. La population n'a reçu aucune stimulation afin de l'impliquer dans un débat de ce type. Il n'a été tenu, au fond, qu'une simple discussion avec des gens, dont les intérêts égoïstes les éloignaient ouvertement d'un projet de rapprochement.

Le fait de présenter le gymnase comme une sorte d'incarnation de ce que pourrait être une coopération intercommunale vertueuse étonne Jean-Loup KASTLER. Celui-ci a été construit loin de tout arrêt de transport en commun, le rendant inutilisable pour les Ferneysiens. Comme Nicolas KRAUSZ, cette coopération intercommunale intéressait Jean-Loup KASTLER, car elle servait de tremplin pour une fusion de communes. Elle a cependant été la conséquence d'une sorte de huis clos entre élus, où la discussion portait sur la délégation qu'aura chaque commune le lendemain de la fusion. Les conseillers municipaux considéraient qu'elle devait être le moyen et le moment d'un grand débat public pour avoir les moyens de :

- prendre le contrôle du territoire ferneysien ;
- mettre fin aux contraintes de l'Agglomération vis-à-vis de décisions complètement contre-productives pour la Commune ;
- avoir la possibilité de ne plus être dépendants de ces partenariats publics/privés que Le Maire impose au Conseil municipal sous la forme de PUP ou de société publique locale, détournés de leur utilité, vu qu'on les destine à des promotions immobilières du type centre commercial géant installé en entrée de ville.

La majorité justifie le fait de ne pas procéder à des fusions de communes par le fait que la gauche, à son époque, n'y avait pas non plus procédé. Jean-Loup KASTLER n'abonde pas dans cet acte visant à justifier les erreurs des uns par les erreurs des autres. Il ne s'agit pas d'un problème gauche-droite. La majorité en a décidé ainsi. Il pense qu'à un moment donné, il existe des élus raisonnables qui peuvent prendre des décisions démocratiques.

Le Maire propose de passer au vote.

Monsieur Christian LANDREAU sort de la salle. Il sera donc considéré comme absent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 24 voix pour et 3 voix contre (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration et KRAUSZ Nicolas) la procédure de dissolution du SIVOM de l'Est gessien à compter du 1^{er} janvier 2024. Il approuve par 24 voix pour et 3 voix contre (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration et KRAUSZ Nicolas) la convention de liquidation prévoyant les modalités relatives aux finances, aux ressources humaines, aux archives et aux contrats en cours du SIVOM de l'Est Gessien et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- APPROUVE par 24 voix pour et 3 voix contre (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration et KRAUSZ Nicolas) la fin du bail emphytéotique relatif aux locaux occupés pour le siège du syndicat entre la commune de Ferney-Voltaire et le SIVOM de l'Est gessien à compter de l'entrée en vigueur du second arrêté préfectoral portant dissolution du syndicat.

7. Appel d'offres ouvert n° 2023SC8 portant sur la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires municipaux (Lot 1), à domicile et à la Résidence autonomie (Lot 2)

Valérie MOUNY rapporte que la présente consultation porte sur un marché passé en groupement de commandes avec le CCAS, ayant pour objet la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les établissements scolaires et les personnes âgées.

Le marché portant sur la livraison de repas des établissements scolaires (lot 1) est passé pour un montant annuel minimum de 340 000 € hors taxe et un maximum de 550 000 € hors taxe. Il prendra effet au 1^{er} mars 2024.

Le marché lié à la livraison de repas à la résidence autonomie et à domicile est passé sans montant minimum et maximum. Il prendra effet le 1^{er} janvier 2024.

La présente consultation a été lancée suivant l'appel d'offres ouvert, avec une publication sortie le 5 septembre 2023 via la plateforme des marchés de l'Ain et via le journal officiel de l'Union européenne.

Valérie MOUNY indique la réception de trois dossiers à la date limite de réception des offres fixée au 9 octobre 2023, à savoir ELRES (Elior Restauration Collective), Bridon distribution gastronomie (Bourg traiteur) et HSCB. Le tableau des pourcentages a été fourni.

Vu le rapport d'analyse des offres, le classement final est le suivant :

- pour le lot 1 : Bridon distribution gastronomie (Bourg traiteur) ;
- pour le lot 2 : ELRES (Elior restauration collective).

La commission d'appel d'offres réunie le 28 novembre a décidé de retenir ces sociétés. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer toutes les pièces relatives à ce marché, avec les deux sociétés retenues par la CAO, ainsi que tout document s'y rapportant.

Nicolas KRAUSZ indique d'emblée qu'il ne votera pas pour Elior. Cela reflète la raison pour laquelle la Mairie n'a pas une cuisine centrale fonctionnant avec d'autres communes et d'autres établissements, avec d'autres besoins et privilégiant des produits locaux et bios.

Le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres a regardé le bio, etc., et au regard de son savoir-faire, Elior remplissait tous les critères.

S'agissant du lot 1, Bridon, une entreprise locale, a été choisie. Tout le monde est satisfait de son essai pour un contrat depuis un an.

L'ancienne situation a vraiment déçu la Commune. Elle n'a pas encore, pour l'instant, l'effectif nécessaire. Le Maire voulait revenir à l'ancien fonctionnement avec la Cité scolaire internationale, collège et lycée, qu'il trouvait intéressant. Il s'en est donc rapproché, pour travailler avec elle. Celle-ci a pourtant refusé l'offre, au vu du nombre de plats à servir.

Une cuisine centrale nécessite un volume que la Mairie n'a pas à l'heure actuelle, y compris avec Prévessin et Ornex.

Le deuxième lot concerne un service à la résidence autonomie et aux personnes âgées de Ferney-Voltaire. Peu de personnes demandent la livraison de repas. La Municipalité s'en chargera pour garder le lien social. Des contrats spécifiques existent cependant. Saint-Genis-Pouilly a une cuisine centrale, d'autres prennent ce choix, mais la Commune n'ira pas dans ce sens. La présence de plusieurs groupes scolaires dans le futur y contraindra peut-être. Outre l'investissement, il faudra également penser au fonctionnement.

Nicolas KRAUSZ précise que de plus en plus de communes arrivent à mettre en place des cuisines centrales. Cela fait partie des bonnes politiques de la transition écologique. Des collectifs citoyens accompagnent, de plus, les communes, n'étant pas des multinationales, ils ne coûtent pas cher.

Le Maire indique que Bourg traiteur livre des produits locaux. Elle adhère à Agrilocal, répond au cahier des charges et coche toutes les cases du lot 1. La Mairie l'a vue à l'œuvre et rien de négatif n'en est sorti. La qualité de la livraison de ce grand groupe ne présente aucun problème. Des produits bios en provenance du Brésil ne présentent pas un grand intérêt.

Pierre-Marie PHILIPPS tient à remercier Frédéric GIROUD de la société Bourg traiteur pour les six mois passés ; il a pris au pied levé l'aspect résidence autonomie et portage de repas. Cette entreprise s'est relevée très précieuse pour le service. Le lot 1 présente un très grand différentiel de coût. Elle aura en charge les cantines. Pour avoir visité Bourg traiteur, Pierre-Marie PHILIPPS confirme que cette entreprise reste très familiale, elle est adhérente à la plateforme Agrilocal du Département et coche toutes les cases, mieux que le fournisseur précédent. Agrilocal est une plateforme de fournisseurs, composée d'agriculteurs indinois. Dans les cantines, il est par exemple possible de retrouver des yaourts fabriqués à quelques kilomètres de là.

Le Maire ajoute que le SIVOM avait une cuisine centrale au niveau d'une école, mais au vu de la qualité des bâtiments, des travaux à mener et des imperfections que cela présentait, il fallait tout reprendre. Le choix pris était de l'arrêter. Elle se trouvait loin de Ferney-Voltaire et était assurée par un prestataire. Avoir une cuisine sans un équipement industriel de qualité peut se réfléchir, mais dans la temporalité actuelle de la Mairie, passer un appel d'offres et prendre les meilleurs s'avéraient nécessaires. La commission d'appel d'offres est souveraine dans les choix, mais il revient au Conseil municipal de les voter.



Jean-Loup KASTLER souligne que la Commune possède quand même des moyens internes. À la résidence autonomie, peu de résidents choisissent la livraison de repas. L'internalisation de la production des repas permettrait une meilleure gestion plus humaine à l'échelle locale, avec une meilleure qualité. Il trouve dommage que la Mairie soit toujours dans cette logique de sous-traitance permanente à l'échelle industrielle.

Pierre-Marie PHILIPPS s'aligne au principe. Lors de la création de la résidence autonomie, la Mairie avait le choix entre l'externalisation ou l'internalisation de la production des repas. Son internalisation requiert l'installation d'un laboratoire dans la résidence autonomie, mais après la visite de structures du même type non convivial, il s'avère que cela aurait renchéri considérablement les coûts d'à peu près 100 000 €. Le choix s'est donc porté sur la sous-traitance quant à la fourniture quotidienne de repas, et la proposition d'un repas en commun chaque semaine aux résidents.

Avant la mise en marche de la distribution des repas en interne par Bourg traiteur, puis désormais par Elior, Emna URAIN, qui est présente en permanence à la résidence, préparait les repas. Sa cuisine a connu un grand taux d'adhésion. Le problème réside dans le fait qu'elle ne peut pas l'assumer 7j/7, car cela devenait trop lourd au vu de toutes ses tâches. Certains résidents prennent un abonnement mensuel. Il aurait fallu soit multiplier le personnel, soit avoir un équipement spécifique. Le choix de cette double cuisine d'agrément permet de confectionner les repas de manière très confortable, mais vue comme de l'exception. Cela élimine également tout problème réglementaire.

Le Maire ajoute que la majorité a gardé l'esprit de la cuisine familiale d'Emna URBAIN.

Christian LANDREAU souligne que Bourg traiteur preste pour la maison d'autonomie. Il demande s'il n'était pas possible de rassembler la totalité des prestations pour n'avoir qu'une seule entreprise. Comme ELRES se trouve à Courbevoie et à Paris, Christian LANDREAU s'enquiert de la provenance des repas de Ferney-Voltaire. Il souhaite aussi savoir si le prestataire retenu est le mieux-disant ou le moins-disant. Il rappelle l'expérience, avec le SIVOM, d'une entreprise qui fournissait du moins-disant : personne n'en voulait plus à cause des repas mal cuits et insuffisants. Il pose ces questions pour éviter que ce genre de situations ne revienne.

Le Maire explique que la commission d'appel d'offres a établi un cahier des charges précis. Les prestataires ont répondu point par point vis-à-vis de la destination des produits, de leurs ingrédients, du pourcentage de bio, de tout l'accompagnement, du circuit et des moments de livraison. La livraison les week-ends présentait une difficulté. La Mairie a même renoncé à la livraison à domicile, même si Elior pouvait l'assurer. Cela ne figurait pas dans le cahier des charges. La Mairie a retenu le mieux-disant.

Quant à la proposition de regroupement de la totalité des prestations, les cahiers des charges des écoles et de la résidence autonomie sont complètement différents. Le Maire a suivi l'avis de ses services.

Christian LANDREAU précise que malgré la différence de prestations, une seule entreprise peut les assurer.

Le Maire répond que la commission d'appel d'offres a tenu compte du coût des prestations, car celui d'Elior diffère totalement de celui de Bourg traiteur. Concernant la cuisine d'Elior, celle-ci est produite en Haute-Savoie. Elle ne vient pas de Paris. En outre, il faut savoir que la CAO se compose des membres de la majorité et de ceux de l'opposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE par 24 voix pour, 3 voix contre (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas) et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes les pièces relatives à ce groupement et tout document s'y rapportant ce marché avec les sociétés :

Lot 1 : Bridon distribution gastronomie Bourg traiteur

3 rue Guichenon

01000 Bourg-en-Bresse

Siret 392 574 000 12

Ce marché est passé pour un montant annuel minimum de 340 000 euros HT et un maximum de 550 000 HT, il prendra effet au 1^{er} mars 2023.

Lot 2 : ELRES (Elior restauration collective)

9-11 allée de l'Arche

92032 Paris-la Défense Cedex

Ce marché est passé sans montant minimum et sans maximum, il prendra effet au 1^{er} janvier 2023.

8. Rétrocession, après préemption, du bail commercial sis 9 Grand' Rue 01210 Ferney-Voltaire

Chun-Jy LY explique que par décision en date du 29 mars 2023, le Maire a décidé d'exercer le droit de préemption commercial de la Ville et d'acquérir un bail commercial au 9, Grand' Rue, dont un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété figurant ainsi cadastrée AE247. Cette préemption a été mise en œuvre afin de permettre la sauvegarde des activités économiques de proximité et de maintenir une offre commerciale diversifiée dans la Grand' Rue. Un appel à projets a été lancé le 7 août 2023, pour une réception des projets fixée le 15 septembre 2023. Le montant de la cession du bail est proposé à 95 000 €.

Le service a procédé à l'examen de ce dossier vis-à-vis de la qualité et des pertinences du projet, de sa viabilité économique, de l'expérience du ou des candidats et des références dans l'activité considérée. Plusieurs commerçants ont retiré le dossier, mais un seul a répondu avant le 15 septembre, à savoir la SAS Les Libraires associés située au 4, Grand' Rue. Cette librairie représente un acteur essentiel du centre-ville. Cette rétrocession contribue au maintien de cette activité en permettant à ce commerce de disposer d'un local accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce local plus grand et plus accueillant facilitera la mise en place de projets diversifiés, en lien avec les institutions culturelles de la Ville.

Nicolas KRAUSZ annonce que son groupe va voter avec beaucoup d'enthousiasme et de joie cette délibération, tout en adressant ses félicitations à ceux à l'origine de ce projet. Ils ont monté une librairie dans le centre-ville, en en faisant un succès incroyable. Il faut désormais pousser les murs pour y entrer. Il salue également le rôle de la Mairie dans cette affaire, qui a eu l'intelligence et la célérité de bloquer ce local. Nicolas KRAUSZ s'enquiert du devenir de ce local après le déménagement. Il doit, pour lui, rester dans le même esprit, en le préservant pour des activités dans le centre-ville et non dans un centre commercial en périphérie.

Le Maire se rejoint à Nicolas KRAUSZ, pour l'engagement d'un collectif qui a porté cette librairie à une époque difficile. Le Conseil municipal a voté pour que la Mairie l'accompagne. Le Maire s'en réjouit pour la Ville et pour la visibilité. Cela a présenté un long travail de conviction et même de travaux. La Mairie transmet ce soir ce bail commercial, avec l'espoir que cette librairie brille bientôt à Ferney-

Voltaire. Pour le reste, le droit du commerce s'applique vis-à-vis de l'autre partie. La majorité y portera un œil vigilant. Le Maire remercie tous les protagonistes.

Christian LANDREAU reprend que le bail a été préempté par la Mairie pour un montant de 95 000 €. Il s'enquiert de la date de rétrocession.

Le Maire répond qu'il faut d'abord passer cette délibération au vote. La signature se déroulera très rapidement.

Christian LANDREAU souhaite savoir quand la Mairie récupérera les 95 000 €.

Le Maire répond que cela nécessite le passage devant un notaire. La Mairie les récupérera dans deux mois au maximum.

Christian LANDREAU s'enquiert de la raison pour laquelle la librairie n'a pas pris le bail de 95 000 € à sa charge.

Le Maire propose à Christian LANDREAU de poser directement cette question aux personnes concernées à la fin du Conseil municipal. De son point de vue, cela s'explique. La Mairie a aussi eu un vrai point de vigilance à l'époque. Cela relève d'une collaboration.

Christian LANDREAU trouve cela très louable. Le maire de Divonne-les-Bains n'a pas soutenu sa librairie. Sa majorité dépeuple de toute la culture. Abandonner une librairie signifie abandonner la culture.

Le Maire indique le lancement d'une étude de la maison du Boucher avec l'ancienne boulangerie, avec un investissement de 50 000 €, permettant l'installation de nouveaux commerces et d'habitations. Cela prouve que la majorité entame des projets.

Christian LANDREAU précise que le Maire y investit pour ses amis.

Le Maire le réfute, cela ne marche pas ainsi. La majorité porte de nombreuses installations, tout en étant vigilante par rapport à Ferney-Voltaire, pour défendre des activités comme la librairie. D'autres commerces sont nécessaires à la vie de la Commune. Peu de villes dans le Pays de Gex mènent toutes les actions réalisées par la majorité.

Christian LANDREAU s'interroge sur la raison poussant la librairie à passer par une préemption de la Mairie, alors que son chiffre d'affaires est consistant.

Le Maire pense que la librairie a connu des époques difficiles. Cet investissement lui était conséquent. Cette préemption visait à convaincre les propriétaires. La Mairie a toujours porté une vigilance à ce sujet et à d'autres endroits de Ferney-Voltaire, mais la Ville ne peut pas tout prendre non plus. Il entend l'inquiétude à propos du devenir de cette petite boutique, vu que les vitrines ne sont pas énormes. Le devenir de la banque qui a fermé dans la rue pose également question, mais le but du Maire vise pour l'instant à défendre les petits commerces.

Pierre-Marie PHILIPPS précise que dans le commerce, il faut une entente entre un vendeur et un acheteur. L'intervention de la Mairie, dans ce cas précis, a permis de lisser la situation qui n'est pas toujours simple. Cela ne relève pas d'une question d'amitié.

Jean-Loup KASTLER précise que la Mairie n'a pas été mandatée par la librairie pour la préemption. Elle l'a fait d'elle-même. Jean-Loup KASTLER souhaite donc que cesse cet agissement de Christian LANDREAU qui laisse planer le doute en parlant de relations louches. Celui-ci s'attaque systématiquement à la vie privée des gens qui ne peuvent pas répondre. Jean-Loup KASTLER trouve cela agaçant et désagréable.

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme environnement et informatique réunie le 4 décembre 2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) le cahier des charges de rétrocession aux prix et conditions mentionnés.
- CEDE par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) ce bail commercial à la SAS LES LIBRAIRES ASSOCIES sis 4 Grand 'Rue, 01210 Ferney-Voltaire pour un montant de 95 000 euros.
- AUTORISE par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer la promesse de vente, l'acte authentique ainsi que toutes les pièces et les documents afférents à cette cession.

9. Création d'une servitude de cour commune sur le domaine privé communal au chemin des Trois Noyers

Christian ALLIOD indique que le projet de création de servitude de cour commune grève la parcelle communale, sans numéro N.N 102 au profit de la SNC Picto Ferney qui a déposé un permis de construire à l'égard de la parcelle actuelle du Novotel, cadastrée AB92, le 27 septembre 2023.

Cette servitude permet aux propriétaires de terrains voisins de s'affranchir entre eux des règles d'urbanisme relatives à l'implantation des constructions par rapport aux limites de propriété. En contrepartie de la création de cette servitude, la Commune acquiert 41 m² sur la parcelle AB92p, propriété de la SCN Picto Ferney, et régularise l'emprise du chemin des Trois Noyers.

Le Maire rappelle la situation complexe de ce lieu, comme le cas de la plupart des lieux à Ferney-Voltaire. Le premier rondpoint a été créé, avec le Département, sans acte notarié et sans précision. Cela est souvent pratiqué. Il donne l'exemple de l'avenue Voltaire et de l'avenue du Jura qui sont des propriétés privées, alors que les voitures les empruntent depuis 30 ans.

Le chemin des Trois Noyers reste dans la même formulation. Le passage de la piste cyclable a conduit à retravailler les limites. L'idée consistait à permettre ce recul. La Mairie ne construit pas sur la parcelle, mais la distance aux limites peut bousculer. La délibération parle de 41 m², mais la Mairie récupérera d'autres terrains au niveau des parties latérales pour la mobilité douce.

Cela correspond à 30 ans ou 40 ans de laisser-aller, à cause de l'absence de passage d'actes à l'époque. La Mairie a, par exemple, découvert tardivement qu'il manquait 1,50 m à un endroit, seulement après la fin des travaux. Le Maire rappelle avoir expliqué longuement à la commission de l'urbanisme, environnement et informatique les raisons de cette demande particulière. Cela se passe fréquemment, d'où la vigilance de la Municipalité sur les projets portés dans ce secteur. Il cite l'exemple du poteau de passage cycle et piéton qui a été bousculé pour la troisième fois, ce qui pose question vis-à-vis de son emplacement. Les cyclistes ont des difficultés à y circuler, vu qu'ils n'ont pas de visibilité par rapport au feu de circulation et donc, aux passages des voitures.

Ce modèle ne plaît pas au Maire, d'où l'espoir qu'il place en ces échanges qui permettront de travailler un peu différemment le secteur, et de commencer l'entrée de la future véloroute qui desservira Prévessin-Moëns. Il encourage, pour cette raison, les conseillers municipaux, à valider cette délibération.

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme, Environnement et Informatique, réunie le 4 décembre 2023. Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) la création de la servitude de cour commune de 1m50 sur la parcelle cadastrée sans numéro N.N.102 de 108m2 au profit de la parcelle appartenant à la SNC PICTO FERNEY.
- APPROUVE par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) que la contrepartie à la création de cette servitude soit l'acquisition de 41m² de la parcelle enregistrée sous le numéro AB92p N.N.99.
- AUTORISE par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

10. Désignation d'un référent déontologue

Le Maire indique que cette désignation permet de régler les conflits d'intérêts au niveau des collectivités.

En l'absence d'Étienne t'KINT de ROODENBEKE, Khadija UNAL présente les délibérations qui lui incombent.

Khadija UNAL indique que la loi 3DS, relative à la différenciation, décentralisation et déconcentration et qui porte diverses mesures de simplification de l'action publique, a mis en place un déontologue. Le rôle de ce déontologue consiste à conseiller les élus. Il a été prévu de désigner un seul déontologue entre la Communauté d'agglomération et les 27 communes membres, en la personne de Jean-Pierre SUETY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DESIGNER par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur Jean-Pierre SUETY en qualité de déontologue en application de l'article 218 de la loi 3DS du 21 février 2022.

11. Modification du tableau des emplois de la commune

Khadija UNAL indique la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2024. Cela concerne les services suivants :

- le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique ;
- la direction des services de proximité ;
- la direction des services techniques.

Pour le Conservatoire, le tableau de répartition des heures concerne les 25 enseignants. La page 2 rapporte la réussite au concours d'un des professeurs d'enseignement artistique en violoncelle.



Il convient donc d'ouvrir le poste concerné au cadre d'emploi des professeurs territoriaux. La Mairie se réjouit de cette réussite, vu le talent de ce professeur.

Pierre-Marie PHILIPPS explique que l'ouverture d'un poste de catégorie A ou B pour diriger la résidence autonomie a fait l'objet d'une discussion en réunion préparatoire. Tel n'était pas le choix stratégique fixé, puisque l'idée consistait à avoir, à terme, deux agents de catégorie C sous la direction de Valérie SPAELGENS. Comme indiqué tout à l'heure, celle-ci n'a pas pu signer le contrat qui lui a été proposé, parce qu'il ne correspondait pas aux engagements de la Mairie depuis un an. En regardant le site Internet de la Commune, Pierre-Marie PHILIPPS a pu constater l'absence de publication vis-à-vis du remplacement au poste de cette dernière au sein du service social. Il trouve donc lamentable que du fait du refus de l'augmentation de 160 € à son dernier contrat, Valérie SPAELGENS soit remplacée par deux personnes, représentant environ 2 200 €.

Il compte cependant voter, parce que l'important à ses yeux reste le travail rendu aux habitants. De son point de vue, il s'agit d'un grave problème symptomatique au sein de la Mairie. Il regrette le fait d'arriver à voter une telle délibération.

Le Maire précise avoir une vision différente. La demande d'augmentation de Valérie SPAELGENS avait fait l'objet d'une discussion. Le Maire exprime son regret, car lorsqu'il a repris la main, cela a pris énormément de temps. Ce sujet n'était plus de mise. Il faut tenir les promesses prises. Il émet toutefois quelques doutes vis-à-vis du volume de travail, de responsabilité et d'habitants à la résidence autonomie. Le poste au service social est déjà, quant à lui, ouvert.

Pierre-Marie PHILIPPS maintient le fait que ce poste n'est pas publié sur le site Internet. Il souligne qu'il démissionne à deux ans et demi, mais non à six mois avant les élections. Cela permettra de vérifier la qualité du travail qu'il a fourni, tout comme celui fourni par les agents. Le travail d'un agent au service social ne consiste pas à créer des tableaux Excel. La relation à la population ne se gère aucunement de cette manière.

Le Maire précise qu'un responsable d'établissement doit effectuer de la gestion et rendre un certain nombre de comptes, même si Pierre-Marie PHILIPPS ne s'y aligne pas. Tous ces établissements sont gérés par l'article 22, le système qu'adoptent toutes les collectivités, avec une obligation de mise en place d'une formation. À ce jour, la Mairie s'est mise en ordre de bataille.

Le Maire préfère éviter de parler de Valérie SPAELGENS qu'il apprécie. Il estime toutefois nécessaire de mener un certain nombre de projets à la résidence autonomie. Les conseils de Pierre-Marie PHILIPPS seront les bienvenus, du fait de toute son expérience et de son historique. Il informe qu'il s'est entretenu avec l'un des agents de la Ville afin de parler de l'état des résidents, et des sujets touchant à la sécurité, à tous les rapports et au contrôle, etc. Certains agents excellent en accompagnement et animation, mais il est également primordial de gérer de façon administrative cet établissement.

Jean-Loup KASTLER s'étonne de cette méthode qui consiste à contester une décision, tout en la votant. Il émet l'hypothèse de la mise en place ce soir d'une pièce de théâtre, d'une sorte de vaudeville, visant à créer à l'intérieur de la majorité municipale une vraie fausse opposition. Celle-ci pourrait se transformer, à l'occasion des prochaines élections municipales, en éventuellement deux listes en désaccord vis-à-vis des éléments fondamentaux, mais qui au deuxième tour, pourraient fusionner. Ce scénario potentiellement absolument absurde permettrait une passation de pouvoir en direction de Pierre-Marie PHILIPPS lui donnant l'occasion, dans le même temps, de ne pas assumer son propre bilan.

Le Maire pense que Jean-Loup KASTLER est adepte des rayons de science-fiction à la librairie. La politique regorge de nombreuses subtilités. En politique comme à la guerre, on n'a pas d'amis, on n'a que des intérêts.

Selon Pierre-Marie PHILIPPS, jusqu'à présent, celui qui s'est toujours dédouané des gens avec qui il s'est présenté n'est autre que Jean-Loup KASTLER. Il lui laisse donc avec ses mots, ses hypothèses et son futur vote.

En écho à l'explication du Maire, Pierre-Marie PHILIPPS s'aligne au sujet de l'administratif. Une des raisons de sa démission s'explique par le refus d'un service à répondre sur ordre au vice-président du CCAS. Monsieur le Maire avait convenu de cet acte inadmissible, car cela ne s'est jamais présenté dans les municipalités. Les autres collègues du pays de Gex avec qui Pierre-Marie PHILIPPS a discuté depuis quelques semaines se désolent de son départ, car cela n'arrive jamais dans une municipalité. Il rappelle n'avoir reçu le retour de non-conformité de ses factures émises en juillet qu'après trois semaines. L'histoire des tableaux Excel restera longtemps dans cette Municipalité comme un échec.

Le Maire répond que même si les situations peuvent faire l'objet de débat, l'important reste l'intérêt des résidents.

Nicolas KRAUSZ exprime sa non-compréhension face à cette histoire. Il demande si Pierre-Marie PHILIPPS est un lanceur d'alerte d'un problème systémique, donc relatif au fonctionnement de la Mairie dans son ensemble ou à la démission de deux ou trois personnes avec qui Pierre-Marie PHILIPPS était attaché. Cela laisse l'impression que ce dialogue entre Le Maire et Pierre-Marie PHILIPPS va durer dans les mois, voire dans les années qui viennent.

Le Maire recadre le sujet qui concerne la modification du tableau des emplois.

Pierre-Marie PHILIPPS invite Nicolas KRAUSZ à visiter son site Internet dans lequel il explique la raison de sa démission. Il espère qu'il ne s'agit pas d'un problème systémique, mais seul le temps le dira.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas et Christian LANDREAU) l'ensemble des modifications du tableau des emplois de la commune tel que présenté.
- AUTORISE par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas et Christian LANDREAU).
- AUTORISE par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas et Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

Jean-Loup KASTLER note que l'opposant, Pierre-Marie PHILIPPS, a voté pour la majorité.

12. Désignation d'un coordonnateur et création d'emplois d'agents recenseurs

Khadija UNAL informe de la tenue du recensement de la population ferneysienne entre le 18 janvier et le 24 février 2024. Cela nécessite le recrutement de 27 personnes. En cas de recrutement d'un agent contractuel vacataire, la rémunération brute forfaitaire proposée s'élèvera :



- à 500 €, pour plus de 80 % des fiches de logements enquêtés ;
- à 200 € pour moins de 80 % des fiches de logements enquêtés ;
- une bonification de 100 € sera attribuée aux agents recenseurs ayant atteint 95 %.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de désigner un coordonnateur d'enquête et deux coordonnateurs suppléants chargés de la préparation de la réalisation des enquêtes de recensement ;
- de créer 27 emplois ;
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme indiqué dans le tableau.

Khadija UNAL exprime sa gêne dans la lecture de cette délibération. La rémunération brute forfaitaire de 500 € lui paraît assez peu pour permettre aux 27 recenseurs de rendre un travail tout à fait pertinent et engagé. Elle souhaite, de ce fait, proposer une augmentation, et s'excuse de la soumettre en Conseil municipal pour manque de temps.

Le Maire s'y aligne, car sans cela, personne dans ce beau pays de Gex ne candidatera. Il informe qu'il n'a reçu actuellement qu'une dizaine de candidatures. Après avoir regardé ce qui est pratiqué dans ce secteur, il s'avère qu'une commune qui se trouve au pied de la montagne offrait le double. Ce travail de 35 heures est essentiel pour la Ville. Il propose donc d'augmenter de façon significative cette rémunération brute à hauteur de 1 000 €.

Dorian LACOMBE s'enquiert du volume de travail de chaque recenseur.

Le Maire répond que chaque agent doit recenser 300 foyers. Étant donné la difficulté de recensement en un mois et une semaine, la Mairie compte diffuser de nombreuses informations à ce propos et fournir une sorte d'uniforme aux agents recenseurs.

Christian LANDREAU trouve irréalisable de terminer le recensement dans ce laps de temps.

Le Maire explique que le travail du recenseur consiste à amener le document ou à informer concernant ce sujet.

Christian LANDREAU précise qu'amener et rapporter ces documents, voire les déposer dans la boîte aux lettres, présentent un travail considérable.

Le Maire répond que telle est la raison de ce délai de cinq semaines.

Christian LANDREAU maintient son propos. À part le dépôt de documents, il faudra aller à la rencontre des habitants.

Le Maire indique que cela est pratiqué ailleurs et que cela reste tout à fait réalisable. La rémunération proposée va au-delà de celle fixée par les autres villes. La Mairie l'a travaillé avec l'INSEE.

Christian LANDREAU précise que les technocrates travaillent dans les bureaux, mais que le problème concerne cette descente sur terrain.

Le Maire explique que le recensement peut être réalisé en ligne à Ferney-Voltaire. La difficulté se rapporte au fait de se rendre au domicile des habitants et d'accéder aux immeubles. Il faut, pour cette raison, 27 personnes ou plus pour que ce recensement soit réalisé dans le mois. Cela commence le 17 janvier.

Contrairement aux autres villes ayant des villas, Ferney-Voltaire travaille dans des collectifs. Cela ira donc relativement vite. La Commune compte, à ce jour, 7 333 logements, de boîtes aux lettres. Si deux personnes habitent un logement, le nombre deviendra considérable. L'INSEE avait pourtant défini presque 9 000 à l'époque. Ce recensement est essentiel pour les dotations, la représentativité et le futur de Ferney-Voltaire.

Le Maire propose donc au Conseil municipal d'augmenter la rémunération brute à 1 000 €. Pour moins de 80 % des fiches de logements enquêtés, cela restera à 200 €. La rémunération du vrai travail a été doublée.

Christian LANDREAU ne s'y aligne pas. L'expérience a montré les fois précédentes l'investissement des agents en appelant la Mairie, en lui envoyant et en lui rapportant les documents. S'ils ne récupéraient pourtant pas ces documents, ils tomberaient aussitôt en dessous de 80 % de logements enquêtés, et ne toucheraient donc au final que 200 €.

Le Maire rappelle que le Conseil municipal reste souverain vis-à-vis des propositions soumises, si Christian LANDREAU souhaite en présenter. Cette augmentation de 500 € à 1 000 € pour un travail ordinaire est déjà bien au-dessus du SMIC. Il s'agit d'un effort conséquent venant de la Mairie. Ce travail est, certes, compliqué, mais la Ville doit avoir des agents recenseurs qui fournissent un travail de qualité. Lors des recensements menés auparavant, la Municipalité avait payé des recenseurs ayant des difficultés de compréhension du français ou d'autres choses.

Pierre-Marie PHILIPPS soumet l'augmentation au double de la bonification.

Le Maire ne s'y oppose pas. Concernant la possibilité d'augmenter le nombre de recenseurs pour diminuer leur charge de travail, le Maire précise que cela n'est pas envisagé, étant donné que l'INSEE fixe un nombre par secteur. Les règles de l'État le bloquent. L'INSEE versera à Ferney-Voltaire 21 000 € pour ce recensement.

Nicolas KRAUSZ reprend la proposition soumise par Dorian LACOMBE en commission, notamment la proposition de profiter de ce recensement pour inciter les habitants à s'inscrire sur les listes électorales.

Le Maire explique que la loi impose des restrictions à ce propos qu'il faut vérifier. Il vaut d'abord mieux se concentrer sur le recensement, un travail de longue haleine. Cela requiert de taper à la porte des gens afin qu'ils remplissent un certain nombre de documents. Il faut regarder la boîte aux lettres des habitants qui ne répondent pas, et demander aux voisins leur nombre. Le Maire pense qu'il est nécessaire d'améliorer la communication communale relative au recensement.

Dorian LACOMBE fait remarquer que la plupart de la population communautaire ignore qu'elle peut voter lors des élections européennes qui s'approchent.

Le Maire répond qu'il reste du temps pour s'y inscrire.

Dorian LACOMBE explique la nécessité de distribuer des *flyers* à ce propos pour inviter les habitants à y participer.

Le Maire maintient le fait qu'il s'agit ici de recensement et non de distribution visant un autre événement. Il propose de vérifier la loi qui encadre cette inscription aux élections européennes.

Nicolas KRAUSZ demande s'il faut être habitant de Ferney-Voltaire pour candidater.

Le Maire répond par la négative.

Khadija UNAL indique qu'il est nécessaire de modifier la délibération en ce sens avant le vote.

Le Maire propose un vote à main levée pour la modification de la délibération.

Le Maire propose un vote à main levée pour porter la rémunération brute à 1 000 € pour plus de 80 % des fiches de logements enquêtés et à 400 € pour moins de 80 % des fiches de logements enquêtés.

Le Maire rappelle la loi.

Christian LANDREAU stipule que la délibération peut être renvoyée à la fois prochaine avec les modifications.

Le Maire ne s'y aligne pas, sachant que l'embauche de ces agents aura lieu bien avant le prochain Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) un coordonnateur d'enquête et deux coordonnateurs suppléants chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, qui bénéficieront d'une augmentation de leur régime indemnitaire.
- **CREE** par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) 27 emplois temporaires d'agents recenseurs, du 18 janvier 2024 au 24 février 2024. Il fixe par 27 voix pour la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- En cas de recrutement d'un agent contractuel vacataire :

POURCENTAGE DES FICHES LOGEMENT ENQUÊTES PAR DISTRICT	RÉMUNÉRATION BRUTE FORFAITAIRE
Plus de 80 % des fiches logement enquêtées	1000 €
Moins de 80 % des fiches logement enquêtées	400 €

Une bonification de 100 € sera attribuée aux agents recenseurs ayant atteint 95 % de fiches logement enquêtées.

- En cas de nomination d'un agent de la collectivité :
 - Agents de catégorie A : l'agent remplira cette mission en plus de ses fonctions habituelles et bénéficiera d'un repos compensateur en contrepartie du temps passé au recensement ;
 - Agents de catégorie B et C : l'agent remplira cette mission en plus de ses fonctions habituelles et sera rémunéré dans le cadre des heures supplémentaires ou heures complémentaires.



- **PRECISE** par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) qu'en cas de redistribution de logements à enquêter d'un autre district, pour quelque motif que ce soit, d'un agent recenseur à un autre, une rémunération supplémentaire de 2 € par logement enquêté lui sera octroyée. Ce même montant sera soustrait du forfait initial brut de l'agent recenseur pour lequel les enquêtes de certains logements de son district ont été redéployées vers un autre agent recenseur.
- **AUTORISE** par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

13. Recrutement d'agents contractuels sur les emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou en remplacement d'agents sur poste permanent absents

Khadija UNAL indique qu'en application des dispositions de l'article L. 332-23 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour les besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Les recrutements peuvent ainsi être effectués par contrat à durée déterminée de maximum 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois, consécutifs pour un accroissement temporaire d'activité et un maximum de six mois, renouvellement compris, pendant une période de 12 mois, consécutifs pour un accroissement saisonnier d'activité.

L'article du Code général de la fonction publique précité permet de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents pour remplacer temporairement les fonctionnaires ou agents contractuels qui sont autorisés à travailler à temps partiel ou qui sont indisponibles en raison d'un congé annuel, maladie et maternité parentale, etc. La rémunération des agents contractuels est fixée par l'autorité compétente, en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour les exercices et de l'expérience des agents. Ils perçoivent donc le traitement indiciaire, éventuellement le supplément familial de traitement afférant aux emplois auxquels ils sont nommés. Ils peuvent bénéficier du régime indemnitaire dans les conditions fixées par la délibération instituée pour ce type de personnel.

Il s'agit de confirmer le cadre de la loi pour le remplacement des personnels contractuels ou titulaires au sein de la Mairie qui seront en arrêt-maladie ou qui seront indisponibles. Le tableau récapitulé par direction et par cadre d'emploi les possibilités.

Christian LANDREAU fait remarquer que le nombre de postes conséquent prouve bien qu'il se passe quelque chose à la Mairie. Le taux d'absence ou de démission s'élève à 8 %.

Le Maire rappelle que la Mairie compte 225 agents. Cela ne se rapporte pas au nombre d'agents recrutés, mais à une probabilité. Ce taux est normal.

Christian LANDREAU répond que cela ne se pratiquait pas les années précédentes.

Le Maire acquiesce, étant donné qu'il s'agit d'un nouveau système.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas et Christian LANDREAU). la création des postes non permanents tels que présentés. Il autorise par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas et Christian LANDREAU).

- AUTORISE par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas et Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à recruter des agents contractuels non permanents en application du Code général de la fonction publique sur les postes précités, au titre de l'année 2024.
- CHARGE par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas et Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- AUTORISE par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI par procuration, KRAUSZ Nicolas et Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

14 Questions orales :

La Force de l'Union

Dorian LACOMBE réitère sa demande par écrit de la possibilité d'organiser une réunion publique à l'avenir concernant la SPL. Il rappelle que le dernier Conseil municipal était assez mouvementé, avec de vifs échanges. De son point de vue, un besoin de la population ainsi que des élus émane, pour connaître les projets à venir concernant la Cité internationale de l'innovation et du savoir ainsi que la construction de logements à Paimbœuf et à Très-la-Grange. Il souhaite que cette réunion ait un format ouvert, avec la présence de la Mairie, de l'Agglomération, des architectes, de la SPL et d'autres pour permettre une discussion normale et non à bâtons rompus. Il souhaite aussi idéalement que, comme quelques années auparavant, apparaisse dans le FerneyMag un dossier complet traitant du projet de la SPL. Il s'agira d'un nouveau départ, avec une mise à plat.

Le Maire annonce qu'une réunion publique avec la SPL aura lieu en janvier 2024, il y'aura comme sujets ; la Cité internationale de l'innovation et du savoir, le projet à Paimbœuf, mais également d'autres sujets. Une rencontre entre le Maire et le collectif Poterie Riposte se tiendra aussi le jeudi qui vient. La SPL a prévu de relancer l'appel à projets dans un secteur. Seuls les documents diffusables, après vérification, seront présentés lors de la réunion. Il rappelle la nécessité pour la Ville d'être impliquée à chaque nouveau projet dans ce secteur, tant en termes d'économie que d'équipement culturel.

Concernant la projection de la Mairie, sa volonté consiste à arrêter de porter un grand projet unique, en divisant le secteur pour avoir, par exemple, trois îlots. Y seront intégrés une salle de cinéma et un amphithéâtre, en sachant que ces équipements figurent dans le projet des équipements publics de la SPL. Il faudra qu'ils apparaissent à un moment donné.

Christian LANDREAU procède à la lecture de sa question orale : *« Écoutant, ce que je feins ne pas entendre malgré moi, ce qui se dit en ville sur la déliquescence du pouvoir municipale, et considérant pour avoir installé Monsieur Daniel RAPHOZ aux responsabilités avec 19 voix d'avance, j'entends le rattraper dans sa chute finale par esprit de collégialité municipale pour que la conduite des affaires à Ferney-Voltaire ne fasse pas tache dans le pays de Gex. Mécontentement grandissant des habitants (fête à Voltaire, marché de Noël, culture absente depuis le départ de la responsable, suppression d'arrêts de bus, difficultés de se parquer, amendes municipales, rues dangereuses pour les automobilistes et vélocipédistes, constructions à outrance, chantiers toujours en cours partout, la*

Grand' Rue régulièrement bloquée aux heures pleines, insécurité grandissante), à quoi s'ajoute le mécontentement des agents municipaux et des départs importants, à quoi s'ajoute aussi, dit-on encore, la démission d'élus de la majorité, voire d'adjoints, sauf s'ils s'octroient la jurisprudence Unal, à savoir j'annonce ma démission, puis je la reprends au Conseil Municipal suivant, après avoir vraisemblablement reçu entre temps quelques cacahuètes pour apaiser une ambition démesurée de gourmandise politique ! Que doit-on répondre à nos concitoyens ? Que tout va bien ? Que Monsieur le Maire est à la barre, tranquille, bienveillant, souriant comme sourirait un enfant malade qui attend des jouets, un tambour pour battre la coulpe ! Ne me dites pas, s'il vous plaît, parlez-leur d'hôpital, de pistes cyclables, de tramway qui arrive avant la pose des rails. Vous savez tout comme moi que notre éminent collègue Jean-Loup Kastler et sa bande, toujours céleste, savent mieux le faire que moi, surtout après l'emballement verbal de l'une d'elles, à Paris, au dernier Congrès des Maires, parce qu'ils n'ont pas peur du ridicule. Pour eux les promesses les rendent plus narcissiques. J'attends des réponses concrètes pour les relayer en votre nom. »

Le Maire indique que l'opinion de Christian LANDREAU à propos des événements à Ferney-Voltaire, comme la Fête à Voltaire ou encore le marché de Noël, lui appartient. Des Ferneyiennes et des Ferneyiens ont plutôt remonté leur satisfaction.

Il souligne que la Directrice des affaires culturelles, associatives et sportives est en arrêt-maladie, mais qu'elle n'a pas démissionné et qu'elle ne se trouve pas en fin de contrat. Le Maire lui souhaite un prompt rétablissement. Il rappelle le droit à la protection de la vie privée de chaque personnel.

La majorité rendra bientôt compte de l'étude de mobilité qui est au cœur de son action. De vrais changements seront à noter.

Quant au sujet de la suppression des arrêts de bus et des stationnements, les études menées ont montré que de manière globale, Ferney-Voltaire dispose d'un nombre suffisant de stationnements. Il en manque à certains endroits, à des moments précis à cause du trafic.

Christian LANDREAU souligne qu'il gare sa voiture, le soir, le long du trottoir.

Le Maire répond que le stationnement est compliqué aux Tattes ou au Levant, mais que la commune travaille sur toutes les mobilités.

Tout le Pays de Gex est confronté aux départs d'agents municipaux, que ce soit à Saint-Genis-Pouilly ou à Prévessin-Moëns. Les gens partent à cause des problèmes de logement ou encore de coût de la vie. La promotion ou la possibilité d'aller dans d'autres secteurs français permet une vraie vision à un avenir que beaucoup ne sentent pas à Ferney-Voltaire. La Ville se trouve près de la Suisse, mais le différentiel est important, ne serait-ce qu'en termes de salaire payé en euro ou en franc. Les personnes payées en franc sont désavantagées. Quant à la démission d'un Adjoint au Maire, cela relève de son droit et de son choix. Chacun a son calendrier.

Ferney en grand

Nicolas KRAUSZ indique que certains des travaux d'entretien du réseau de gaz et d'arrivée du réseau d'énergie et du réseau de chaleur du CERN ont déjà commencé, et d'autres vont débiter. Il propose de profiter de ces travaux pour réaliser et améliorer les aménagements liés aux mobilités douces.

Le Maire répond que la commune compte procéder ainsi. Les services, avec Chun-Jy LY à la manœuvre, discutent actuellement avec Dalkia pour définir l'endroit par où va passer le réseau, entre la rue de

Meyrin, la rue de Versoix et la rue de Genève. Cela nécessite une vraie réflexion au vu des canalisations en dessous. La présence de goulet d'étranglement vers la rue de la Fontaine nécessitera la suppression du stationnement dans ce secteur. Les services de la mairie avanceront pas à pas, même si Dalkia désire aller vite. Le Maire souhaite alimenter au plus vite la Cité scolaire internationale et la de Ferney-Voltaire.

La plupart des collectifs sollicitent le branchement du chauffage urbain, mais il faut tenir compte de l'arrêt du CERN pendant trois ans, à partir de 2025. Seul le chauffage au gaz fonctionnera donc pendant cette période. La Mairie n'avait pas prévu ce long arrêt, car auparavant, cela ne durait qu'un an, suivi d'une expérience pendant deux ou trois ans. Le coût du gaz deviendra un sujet.

Jean-Loup KASTLER poursuit par l'amoncellement d'ordures sur la chaussée qui devient la vie quotidienne à Ferney-Voltaire. Il explique avoir vu son voisin, la veille, en train d'escalader une montagne d'ordures pour accéder au bac de jet, afin de l'actionner avec son badge. Jean-Loup KASTLER qualifie cette situation de tragique. Les rats qui courent autour des bacs d'ordures ménagères engendrent des problèmes de santé pour les enfants. De son point de vue, il faut prendre en considération la généralisation du tri des biodéchets à la source au 31 décembre 2023 afin de réactualiser la gestion des déchets.

Jean-Loup KASTLER souhaite savoir ce que le Maire de Ferney-Voltaire compte entreprendre pour faire avancer la commune dans le bon sens, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le Maire répond qu'à propos de ce combat, qu'il qualifie d'accident industriel, la commune a demandé à l'Agglomération si celle-ci envisageait un travail global ou site par site. Elle a préféré le travail site par site, en changeant de modèle de récupération et de bacs ou de conteneurs. La politique véhiculée par le Maire depuis des années consiste plutôt en la suppression de tous les conteneurs dans l'espace public. Le service de l'urbanisme réfléchit à un moyen pour revenir à l'utilisation des bacs de modèle ancien dans les collectifs. Certains habitants y sont réticents, comme ceux de la rue de Versoix où cela devient un scandale permanent. Le Maire a demandé à certains collectifs privés d'entamer des travaux afin que leurs conteneurs ne soient plus accessibles par tout public. Cela évitera l'amoncellement d'ordures.

La redevance incitative n'a pas fourni le résultat escompté, mais il faut quand même la payer. Il s'agit actuellement de réfléchir à la manière pour la Ville de gérer ces ordures, d'en produire moins et de rentrer en discussion avec l'Agglomération. Celle-ci a, certes, fourni des efforts, mais il ne revient pas à la Ville de payer pour faire le travail qui incombe à cette dernière. Ferney-Voltaire a récupéré plus de 1 200 m³ de déchets. Le service n'est pas rendu.

L'incivilité existe, parce que certains habitants ne veulent pas payer. Avoir à la fois un bac et un conteneur déposés dans les rues complique aussi parfois la situation. La commune va donc procéder à de la répression. L'Agglomération a eu le retour pour les amendes. Elle pourra dorénavant verbaliser, comme le cas déjà des agents municipaux. La Ville réfléchit à tout ce qui peut être mis en place pour remettre un peu de l'ordre. Ce genre d'incivilités n'existe pas au-delà de la frontière. La TEOM à Genève est, effectivement, plus élevée.

Ferney-Voltaire fait face à :

- de l'incivilité, car le *processus* n'est pas au point. La Ville paie donc tout ;
- une mauvaise gestion : il arrive que des endroits ne soient pas ramassés en temps et en heure ;



- un matériel défaillant ;
- un manque de conteneurs.

L'Agglomération accuse un retard vis-à-vis de tous ces sujets, car tout s'est opéré dans la précipitation. Toutes les communes du pays de Gex, y compris les petites, commencent à ressentir les effets de ce problème.

Le Maire indique qu'il essaiera de travailler sur tous les leviers possibles, dans la mesure de ses compétences. La compétence revient à l'Agglomération, et il lui faut donc l'assurer. Deux équipes du service de voirie ne se chargent que des poubelles tous les matins, voire même toute la journée à certains endroits. Par rapport au sujet des conditions de travail du personnel, le Maire s'attend à des revendications légitimes. Les agents ne sont pas des éboueurs. Ils n'ont pas le matériel pour cela. Le Maire a conscience du fait que cette situation est anormale.

Jean-Loup KASTLER poursuit par sa troisième question. Le projet de la Maison de Zadig qui est au point mort désespère ceux qui y sont impliqués. Il demande si le Maire peut intervenir pour débloquer la situation d'une quelconque manière. Ce domaine nécessite une proactivité.

La Mairie, venue en appui, prévoit des réunions avec l'Agglomération et la SPL. Il faut d'abord, après, que le bâtiment soit construit. Les financements existent, mais les coûts de construction affichent une augmentation de 30 %. Les modèles économiques sont un peu bancals. Il deviendra difficile de porter des projets inatteignables. Il revient à la SPL et au constructeur de fournir des efforts à propos des coûts, mais la commune ne tolérera pas une construction qui ne respecte pas les normes. Le permis de construire n'a pas encore été délivré.

Nicolas KRAUSZ termine par sa dernière question. Le dernier Conseil communautaire de l'Agglomération a voté une rallonge d'un million d'euros en faveur de la SPL. Cela s'était déroulé après l'audition de Vincent SCATTOLIN par le Conseil municipal. Nicolas KRAUSZ s'enquiert donc du vote du Maire au nom de la commune de Ferney-Voltaire et des conséquences de celui-ci.

Le Maire confirme avoir voté favorablement à cette rallonge, pour plusieurs raisons. Toute société qui présente un budget déficitaire est mise en liquidation au bout de deux ans. Ces prêts à court terme ont inquiété Guillaume VILLATTE et le Maire. Avec le recul, il apparaît que les anciens taux d'emprunt diffèrent des taux actuels, atteignant 4 %, voire 6 % pour certains. Il ne s'agissait pas non plus du bon modèle. La crise Covid entre aussi en jeu.

Ce montant d'un million d'euros n'est pas pris dans les caisses de Ferney-Voltaire, même si celle-ci est actionnaire. L'Agglomération le prend dans ses budgets, mais la SPL devra le rembourser.

Le Maire souligne la présence de deux sujets distincts, notamment la société et le projet. La société se trouvait en difficulté, mais non le projet. Il lui fallait donc retrouver de la trésorerie. La SPL attend également la délivrance des permis de construire pour retrouver des marges.

Jean-Loup KASTLER indique que des terrains sont vendus pour rembourser les intérêts de la dette.

Le Maire mentionne que la SPL vend des îlots afin de remplir les caisses et de payer un certain nombre d'équipements. Tout ce *processus*, qui s'était arrêté, redémarre. Il doute que les banques engagent des actions qui nuiraient à la SPL. Tout se renégocie. Par rapport à la SPL, l'Agglomération a repris un certain nombre de directives dans le contrôle, de sorte à progresser.

Nicolas KRAUSZ trouve nécessaire que Patrice DUNAND intervienne en Conseil municipal. Le Maire s'y aligne. Il souhaite sa venue pour aborder de nombreux sujets.

Le Maire informe des événements à venir :

- 16 décembre 2023 : un concert du Temple, avec chants de Noël ;
- 18 et 20 décembre 2023 : le Conservatoire chante Noël à la médiathèque ;
- 16 et 21 décembre 2023 : un événement de Noël au Centre nautique avec une chasse au trésor ;
- 12 janvier 2024 : le Maire convie les conseillers municipaux aux vœux de la municipalité dans un bâtiment communal.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2023

PROTECTION FONCTIONNELLE – BIBLIOTHÉCAIRE

Vu la demande de Madame Amélie HUBER demandant à la Commune de Ferney-Voltaire l'octroi de la protection fonctionnelle pour outrage à une personne chargée d'une mission de service public.

Vu le récépissé de dépôt de plainte du 21 octobre 2023.

Considérant que la Commune doit se prononcer sur la demande de protection fonctionnelle formulée par cette agente.

Considérant qu'au regard des faits, l'agente n'a pas commis de faute personnelle pouvant remettre en cause son droit à bénéficier de la protection fonctionnelle.

La Commune accorde à Madame Amélie HUBER, bibliothécaire à la médiathèque, la protection fonctionnelle liée à sa fonction. Elle prend en charge les honoraires de l'avocat de la bénéficiaire de la protection fonctionnelle.

CONTRAT DE CESSION – COMPAGNIE « THÉÂTRE DE L'INCENDIE » POUR FIN DE PARTIE

Considérant le contrat de cession de la compagnie « Théâtre de l'incendie ».

La Commune accepte de signer le contrat de cession tripartite établi entre la Ville de Ferney-Voltaire, l'Association Compagnie Thalie et la compagnie « Théâtre de l'incendie » pour le spectacle « Fin de partie » de Monsieur Samuel BECKETT qui aura lieu au théâtre de la Comédie à Ferney-Voltaire le 18 novembre 2023 à 20 h 30, pour un montant de 4 747,50 € TTC.

CONTRAT DE CESSION – AFOZIC – LA FANFARE DE NOËL

Considérant la tenue du marché de Noël les 1, 2 et 3 décembre 2023.

Considérant le contrat de cession proposé par AFOZIC.

La Commune valide le contrat de cession pour « la Fanfare de Noël » proposé par AFOZIC pour un montant de 1 850 € TTC. « La Fanfare de Noël » déambulera le 1^{er} décembre 2023 au sein de la Grand' Rue et du marché de Noël dans le parc de l'Abbé Boisson.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 6 février.

La séance est levée à 22h46
